

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3873

15 décembre 2014

SOMMAIRE

Anvilux I S.a r.i	Corporate Ali
Asean Investments Sàrl185862	C.R.SThermic S.à r.l
Audiopool S. à r. l	Dafmex S.à r.l
AW Equity S.A185862	Darby Converging Europe Fund III Mana-
Barclays Equity Index Investments S.à r.l.	gement
185870	DB Advisors SICAV
BER S.A185863	Diacine Holding185903
Carlemany Partners S.A185903	D-VB Finapa S.A., SPF
CEE Investment Holding S.A185863	ICG European Fund 2006, N°2 S.A 185886
Centrale Agricole du Marketing et des	ICG European Fund 2006, N°2 S.à r.l 185886
Echanges185863	ISO 4 S.à r.l
CGF Commercial and Industrial Finance 2	Orizak S.A185861
S.à r.l	Perfect Training S.A
Chauffage Moderne S.A185863	UniAsiaPacific185860
CHAUFFAGE SANITAIRE CENTER	UniAsiaPacific185860
KIEFFER société à responsabilité limitée	UniDividendenAss185860
	UniDynamicFonds: Europa185860
Chauffage Sanitaire François Kieffer S.à.r.l.	UniEuroAspirant185859
	UniEuroAspirant185859
CMB S.à r.l	UniEuroKapital185858
	UniEuroKapital185858
COFIPARINTER - Compagnie Financière de Participations Internationales S.A 185864	UniEuropa
Coiffure de Lux S.à r.l	UniEuroRenta 2014
Colim S.A	UniEuroRenta 2014
Compagnie de Lorraine S.A185865	UniEuroRenta 5J
Compagnie de Luxembourg S.A185904	UniEuroRenta 5J185860
Compagnie de Luxembourg S.A105704 Compagnie du Téléphone S.à r.l., SPF185865	UniRenta Corporates185861
	UniVario Point: Chance
Compagnie Financière Smyrna S.A., SPF185866	UniVario Point: Chance
Compagnie Internationale de Restauration	UniVario Point: Ertrag185858
(C.I.R.) S.A	UniWirtschaftsAspirant
COPEAL Construction S à v.l. 195944	On vin Cacharda pinant



UniVario Point: Ertrag, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Verwaltungsreglement, welches am 6. November 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. November 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014170127/10.

(140193710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

UniVario Point: Chance, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Verwaltungsreglement, welches am 6. November 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. November 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014170128/10.

(140193711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

UniVario Point: Chance, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Sonderreglement, welches am 6. November 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. November 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014170130/10.

(140193713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

UniEuropa, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Sonderreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014178079/10.

(140203352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

UniEuroKapital, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Verwaltungsreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014178066/10.

(140203336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

UniEuroKapital, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Sonderreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxemburg, den 1. Oktober 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014178067/10.

(140203337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

UniEuroAspirant, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Verwaltungsreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014178068/10.

(140203338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

UniEuroAspirant, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Sonderreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014178069/10.

(140203339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

UniEuroRenta 2014, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Verwaltungsreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014178070/10.

(140203343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

UniEuroRenta 2014, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Sonderreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014178071/10.

(140203344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

UniEuroRenta 5J, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Verwaltungsreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014178072/10.

(140203345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.



UniEuroRenta 5J, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Sonderreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2014. Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014178073/10.

(140203346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

UniDynamicFonds: Europa, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Sonderreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014175756/10.

(140200680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

UniDividendenAss, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Sonderreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014175758/10.

(140200682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

UniAsiaPacific, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Verwaltungsreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014175759/10.

(140200683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

UniAsiaPacific, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Sonderreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014175760/10.

(140200684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.



Orizak S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins.

R.C.S. Luxembourg B 33.836.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 30 juin 2005, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de ORIZAK S.A., avec siège social à L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins, de fait inconnue à cette adresse.

Par jugement rendu en date du 4 décembre 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a nommé juge-commissaire Madame Anick WOLFF, et liquidateur, Maître Catherine DELSAUX SCHOY, avocat à la Cour.

Pour extrait conforme

Maître Catherine Delsaux Schoy

Le liquidateur

Référence de publication: 2014196220/18.

(140219020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Perfect Training S.A., Société Anonyme (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 55.147.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 30 juin 2005, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de PERFECT TRAINING S.A., dont le siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, a été dénoncé le 28 juillet 2013.

Par jugement rendu en date du 4 décembre 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a nommé juge-commissaire Madame Anick WOLFF, et liquidateur, Maître Catherine DELSAUX SCHOY, avocat à la Cour.

Pour extrait conforme

Maître Catherine Delsaux Schoy

Le liquidateur

Référence de publication: 2014196252/17.

(140219016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

UniWirtschaftsAspirant, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Sonderreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014179528/10.

(140205454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

UniRenta Corporates, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Sonderreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014179507/10.

(140205423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.



Asean Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.388.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Novembre 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signature *Gérant*

Référence de publication: 2014189945/13.

(140211497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Anvilux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 172.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2014189941/11.

(140211448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Audiopool S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5750 Frisange, 38, Munnereferstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 137.836.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014189986/10.

(140211597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

AW Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 168.661.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2014189988/11.

(140212375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

C.R.S.-Thermic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4972 Dippach, 44, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 75.113.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014190047/10.

(140211401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.



BER S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 133.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014190025/9.

(140212009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

CEE Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 172.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014190074/10.

(140211532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Central Marketing S.à r.l., Centrale Agricole du Marketing et des Echanges, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7590 Mersch, 44, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 6.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 novembre 2014.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014190075/13.

(140211419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

CGF Commercial and Industrial Finance 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 110.941.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Référence de publication: 2014190078/11.

(140212224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Chauffage Moderne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 70.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014190084/10.

(140211792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.



COREAL Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 229, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 110.529.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014190103/10.

(140211437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

CMB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 2, Op Tomm.

R.C.S. Luxembourg B 120.074.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014190094/10.

(140212280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Cherry Estates SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.111.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014190087/10.

(140211787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Chauffage Sanitaire François Kieffer S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5333 Moutfort, 32, rue d'Oetrange.

R.C.S. Luxembourg B 57.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014190086/10.

(140211840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

COFIPARINTER - Compagnie Financière de Participations Internationales S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 55.802.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire signé pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 octobre 2014, acte enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 octobre 2014, LAC/2014/47600, aux droits de 12.- €, que le liquidateur nommé est l'actionnaire unique, la société Cofiparinter Limited, société existant sous les lois des lles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques, enregistrée au Registre des Sociétés des lles Vierges Britanniques sous le numéro 1025630.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 ^{er} décembre 2014.

Référence de publication: 2014190992/17.

(140212591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 2014.



Compagnie du Téléphone S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 112.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014190061/10.

(140211858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

CHAUFFAGE SANITAIRE CENTER KIEFFER société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5333 Moutfort, 32, rue d'Oetrange.

R.C.S. Luxembourg B 35.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014190085/11.

(140211841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Darby Converging Europe Fund III Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 164.274.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014190115/9.

(140211416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Compagnie de Lorraine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 60.559.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 14 novembre 2014:

L'assemblée a accepté la démission de Monsieur Luc HANSEN de son mandat d'administrateur.

Est nommé administrateur, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014, Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Référence de publication: 2014190995/14.

(140212575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Colim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 16.607.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 novembre 2014

L'assemblée fixe le siège social de la société au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 LUXEMBOURG, avec effet immédiat. Elle nomme comme administrateur unique Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Elle nomme comme commissaire aux comptes Fiduciaire GLACIS S.à r.l, ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2016.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signature

Référence de publication: 2014190994/18.

(140212876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 2014.

Compagnie Financière Smyrna S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 86.818.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2014

1- REVOCATION DE DEUX ADMINISTRATEURS

Les mandats d'administrateur de Monsieur Dominique DELABY et Monsieur Paul AGNES ont été révoqués.

2- RECONDUCTION DE MANDAT D'ADMINISTRATEUR ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les mandats de Monsieur Henry GABAY et de VERICOM S.A. ont été reconduits jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014190996/15.

(140212694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 2014.

Coiffure de Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 47, rue des Trévires.

R.C.S. Luxembourg B 160.193.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014190993/9.

(140213259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 2014.

D-VB Finapa S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 150.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014191009/10.

(140212610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 2014.

Dafmex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.410.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 178.833.

Extrait des résolutions des associés de la Société

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 19 novembre 2014 qui ont été acceptées:

- la démission de Ms Habiba Boughaba en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 7 mai 2014;
- la nomination de Mme. Miranda Lansdowne, née le 3 octobre 1974 à Rugby, Royaume Uni, résidant professionnellement à 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 1 er juillet 2014 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 26 novembre 2014. Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014191010/18.

(140213007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Compagnie Internationale de Restauration (C.I.R.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.893.

L'an deux mil quatorze, le dix novembre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "COMPAGNIE INTERNATIONALE DE RESTAURATION (C.I.R.) S.A.", avec siège social à L-2449 Luxembourg, 49 boulevard Royal, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 17 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 192 du 22 mars 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Carlo AREND, Directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Ingrid LAFOND, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Moussa SENE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:
- 1. Modification des statuts de la société de "société anonyme" en "société anonyme unipersonnelle";
- 2. Démission de deux administrateurs et décharge;
- 3. Modifications subséquentes des statuts conformément aux résolutions précédentes;
- 4. Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les mandataires des comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'adapter les statuts de la société de «société anonyme» en «société anonyme unipersonnelle» sans changement de sa personnalité juridique.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des administrateurs suivants et leur donner pleine et entière décharge:

- BRADFIELD INC., société régie par le droit Seychellois ayant son siège social à Trinity House, SY Victoria Mahe (Seychelles), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Seychelles sous le numéro 038974;
- IC CORPORATON, société régie par le droit de Belize, ayant son siège social à 4792, Coney Drive, BH Belize City, enregistrée (Belize) enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Belize sous le numéro 92.210.

En conséquence le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Carlo AREND, administrateur unique, prénommé.

Le mandat de l'administrateur unique est renouvelé et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.



Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédemment prises, l'assemblée générale décide d'adapter les statuts de la société et les arrêter comme suit:

Art. 1 er . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et notamment la loi du 25 août 2006 (toutes deux ci-après dénommées la «Loi») ainsi que par les présents statuts (ci-après dénommés les «Statuts»).

La Société existe sous la dénomination de «COMPAGNIE INTERNATIONALE DE RESTAURATION (C.I.R.) S.A.». Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La durée de la société est illimitée. La société pourra à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet tous conseils et organisations en matière de restauration, d'hôtellerie et d'agro-alimentaire et elle pourra faire tant à Luxembourg qu'à l'étranger toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille crée à cet effet, et elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter, dans la mesure où la société sera considérée comme la Société de Participations Financières.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

- **Art. 3.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.
- **Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions au moyen des ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prises en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (ci après dénommé L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 6. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.



Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

En cas d'Administrateur Unique, tous ces pouvoirs seront réservés à cet Administrateur Unique.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

- Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommé(s) pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, rééligible(s) et toujours révocable(s).
 - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit le 1 ^{er} lundi du mois de juin à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

- **Art. 10.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.
- Art. 11. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.



Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

- **Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerçantes, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, le conseil d'administration est autoriser à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.
- **Art. 13.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 15. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ neuf cent cinq euros (905,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte

Signé: C. AREND, I. LAFOND, M. SENE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 novembre 2014. Relation: LAC/2014/52912. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 ^{er} décembre 2014.

Référence de publication: 2014190997/190.

(140213116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Barclays Equity Index Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.345,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 164.151.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of the month of November;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1) Barclays Index Finance Trust, a trust, incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at 13 Castle Street, JE - JE4 8PX St. Hélier, Jersey, acting through its trustee Sanne Trustee Services Limited, and registered with number 112368,

here represented by Mr. Diego RIERA, Jurist, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 11 November 2014.

2) Barclays Luxembourg EUR Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.130 and having a share capital of EUR 651,216,

here represented by Mr. Diego RIERA, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal on 12 November 2014.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.



Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of "Barclays Equity Index Investments S.à r.l." (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.151, which has been incorporated by deed of the undersigned notary, on 19 October 2011, and which articles of association (the "Articles", which term shall encompass all subsequent amendments to the articles of incorporation of the Company) are published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2979 dated 6 December 2011. The Articles of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 16 September 2014, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties represent the whole corporate capital of the Company, and require the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Shareholders decide to rename the existing shares of the company as follows:

- the existing ten thousand (10,000) ordinary shares into ten thousand (10,000) class A shares (the "Class A Shares");
- the existing one thousand eight hundred forty-five (1,845) class A preferred shares into one thousand eight hundred forty-five (1,845) class B shares (the "Class B Shares"); and
- the existing two thousand (2,000) class B preferred shares into two thousand (2,000) class C shares (the "Class C Shares").

Second resolution

The Shareholders acknowledge that the amount of five millions nine hundred sixty thousand twenty-eight Euros (EUR 5,960,028) is currently standing on an available reserve account of the Company and is currently available as evidenced by an interim balance sheet of the Company dated 12 November 2014 established and signed by the management of the Company.

The Shareholders resolve to incorporate the amount of ten thousand and five hundred Euros (EUR 10,500), into the share capital of the Company, by increasing the issued share capital of the Company by an amount of ten thousand and five hundred Euros (EUR 10,500) so as to bring it from its current amount of thirteen thousand eight hundred forty-five Euros (EUR 13,845) to twenty-four thousand three hundred forty-five Euros (EUR 24,345) by the issuance of ten thousand five hundred (10,500) Class C Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the "New Shares").

The New Shares all subscribed for by Barclays Luxembourg EUR Holdings S.à r.l., prenamed, duly represented by Mr. Diego RIERA, previously named, by virtue of a proxy, given under private seal.

For the sake of clarity the Shareholders acknowledge that as a result of the resolutions above, the issued share capital of the company as divided into:

- ten thousand (10,000) Class A Shares, held by Barclays Luxembourg EUR Holdings S.à r.l., prenamed;
- one thousand eight hundred forty-five (1,845) Class B Shares, held by Barclays Index Finance Trust, prenamed, acting through its trustee Sanne Trustee Services Limited; and
 - twelve thousand five hundred (12,500) Class C Shares, held by Barclays Luxembourg EUR Holdings S.à r.l., prenamed.

Third resolution

The Shareholders decide to fully restate the Articles, without amendment of the corporate object clause, which shall henceforth read as follows:

Title I. - Denomination - Registered office - Object - Duration

- **Art. 1. Legal form.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by present laws, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Companies' Law") and the present articles of association (the "Articles").
 - Art. 2. Denomination. The denomination of the Company is "Barclays Equity Index Investments S.à r.l.".

Art. 3. Registered office.

- 3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City.
- 3.2 It may be transferred within the municipality of Luxembourg City upon a resolution of the board of managers of the Company.

Art. 4. Corporate object.

4.1 The Company shall have as its business purpose to hold directly or indirectly (including, without limitation, through a trust) participations, securities and bank deposits, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, government bodies or trusts, to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as to transfer by sale, sale and repurchase, exchange or otherwise stock, bonds, debentures, notes, profit participating instruments and other securities of any kind (including derivatives), to possess, to administer, to develop and to manage its portfolio.



- 4.2 The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.
- 4.3 The Company may more particularly lend money to, or invest in any form moneys in, (i) its shareholders, group or affiliated companies of its shareholders, (including any trust in which affiliated companies have a direct or indirect interest) and (ii) professional market parties and group or affiliated companies of professional market parties (including special purpose vehicles set up by, or jointly with professional market parties). Loans to, or investments in retail clients are excluded.
- 4.4 The Company may enter into derivative transactions with its shareholders, group or affiliated companies of its shareholders (including any trust in which affiliated companies have a direct or indirect interest) professional market parties and group or affiliated companies of professional market parties.
- 4.5 The Company may provide collateral and enter into all types of security documents for the purpose of securing its own obligations and obligations and expenses of its parent, or obligations and exposure of any group or affiliated company.
 - 4.6 The Company may also enter into forward sale agreements, including any prepaid forward agreement.
- 4.7 The Company may borrow in any form (excluding however the taking of loans from the public or the taking of deposits from the public).
- 4.8 In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.
 - Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

Title II. - Capital - Shares - Share premium - Repurchase of shares

Art. 6. Corporate Capital.

- 6.1 The share capital is represented by Class A ordinary shares (the "Class A Shares"), Class B ordinary shares (the "Class B Shares"), and Class C ordinary shares (the "Class C Shares" and collectively with the Class A Shares and the Class B Shares, the "Shares") having such rights and obligations as set out in the present Articles.
- 6.2 The issued share capital of the Company is fixed at twenty four thousand three hundred and forty five euro (EUR 24,345) divided into ten thousand (10,000) Class A Shares, one thousand eight hundred and forty five (1,845) Class B Shares, and twelve thousand five hundred (12,500) Class C Shares, each Share with a nominal value of one Euro (EUR 1).
- 6.3 Unless the general meeting of shareholders or, as the case may be, the board of managers, when declaring a dividend, otherwise determines in its absolute discretion, the Class A Shares and the Class C Shares are entitled to distributions pro rata to their respective Aggregate Value. The Class B Shares are not entitled to any dividends.
- 6.4 The funds received as share premium of the Shares upon issuance of the Shares (if applicable) are allocated to a special premium reserve, except for those allocated to the legal reserve. The special premium reserve is at the free disposal of the shareholders and the board of managers, as the case may be, it being understood however that any share premium paid on any Share will be exclusively reserved and can only be distributed or reimbursed at any time to the shareholder having paid such share premium.

Art. 7. Shares, transfer and repurchase.

- 7.1 Shares are freely transferable among shareholders provided that there is only one holder of Class B Shares and one holder of Class C Shares at any time. Transfer of Shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital and the consent of the board of managers, such a consent not to be unreasonably withheld. For all other questions relating to a transfer of shares, the provisions of articles 189 and 190 of the Companies' Law shall apply.
 - 7.2 Each Share is indivisible with regard to the Company, which admits only one (1) owner for each of them.
 - 7.3 Each Share gives right to one vote.
- 7.4 The Company may repurchase (in whole or in part) its own Shares (other than the Class C Shares) by decisions of the board of managers, subject to the availability of distributable reserves or profits determined by the board of managers on the basis of relevant interim accounts and subject to agreeing the terms of the repurchase with the shareholder of the relevant Shares (other than the Class C Shares) to be repurchased. The Class C Shares may not be repurchased by the Company.
- 7.5 Each Class A Share shall be repurchased at an amount equal to the amount that such Class A Share would have been entitled to if the Company were to be liquidated on the relevant Repurchase Date and each Class B Share shall be repurchased at an amount equal to the Variable Value of such Class B Share as determined on the day preceding the relevant Repurchase Date (such amount intended to be an approximation of the amount that such Class B Share would have been entitled to if the Company were to be liquidated on such Repurchase Date).
 - 7.6 None of the Shares may be converted from the class of shares to which it belongs into Shares of any other class.
- **Art. 8. Events on shareholders.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.



Art. 9. Rights of shareholders.

- 9.1 A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.
- 9.2 In order to exercise their rights, shareholders have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. Composition of board of managers.

- 10.1 The company is administered by three (3) or more managers, with a majority of managers resident in Luxembourg, not necessarily shareholders, appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation to their period of office. The number of managers, their powers and remuneration are fixed by the general meeting of shareholders.
 - 10.2 The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.
- 10.3 In the event of any vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 11. Procedure of board of managers' meetings.

- 11.1 The managers may elect amongst themselves a person who will act as the chairman of the board. In the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting. The chairman's duties consist in supervising the compliance of the board proceedings with the terms of this article 11 and in chairing meetings of the board of managers.
- 11.2 Unless stated otherwise in these articles of association, the managers may regulate their proceedings as they think fit. No business may be transacted at a board of managers' meeting unless the meeting is held in Luxembourg.
- 11.3 The chairman or any manager may call a meeting of the board of managers as often as the interest of the Company so requires with a notice of not less than one (1) clear day. The notice period may be waived provided all the managers are attending the managers' meeting in person or by proxyholder, or, if not attending, confirm their agreement for the managers' meeting to be held validly without notice. The notice, which may be sent by courier, registered or simple mail, electronic mail or fax, will provide in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting.
- 11.4 Meetings of the board of managers are quorate, if at least two (2) board members are (i) present or represented at the meeting and (ii) are physically present in Luxembourg.
- 11.5 Any manager who is physically present in Luxembourg throughout the meeting may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another, it being understood that no manager who is physically present outside Luxembourg shall be permitted to participate in a meeting of the board whether by these means or otherwise. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.
- 11.6 If a manager is unable to attend a board of managers' meeting, he may give a written proxy to another manager who will be physically present at the meeting in order for such proxy holder to vote in his name at the board of managers' meeting. In case there is only one (1) manager, his resolutions are validly adopted if in writing.
- 11.7 Resolutions of the board of managers in a meeting are validly passed if a simple majority of the managers that are present or represented vote in favour of the resolution. Each manager is entitled to one (1) vote unless he also acts as a proxy holder in which case he has one (1) additional vote per proxy.
- 11.8 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman and/or the secretary in Luxembourg, and held at the registered office of the Company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any manager.
- 11.9 Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held, provided that a circular resolution shall be valid and effective only if each member of the board of managers has signed such circular resolution at a time when he/she is physically present in Luxembourg. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature.

Art. 12. Powers of the management.

- 12.1 The board of managers is vested with the broadest powers, which are not reserved as a matter of law or by the articles of association to the general shareholders' meeting, to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.
- 12.2 The board of managers represents the Company towards third parties and any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of managers.

Art. 13. Delegation of powers - Liability.

13.1 The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management ("gestion journalière") of the company to one (1) or more Luxembourg resident managers, who will be called "Director(s)".



- 13.2 The board of managers may also appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signature, but only within the limits to be determined by the power of attorney. There may be no overall delegation of all or substantially all management powers to any third party.
- 13.3 Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to this article (in particular, for all matters of daily management for which the Company is committed by the signature of any one (1) Director), the Company is bound by the joint signature of any two (2) managers.
- 13.4 No manager assumes, by reason of his position, a personal liability in relation to commitments regularly made by him in the name of the Company. A manager is a simple authorised agent and is responsible only for the execution of his mandate.

Title IV. - General meeting of the shareholders

Art. 14. Procedural rules for shareholders' meetings.

- 14.1 The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the Companies' Law.
- 14.2 All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.
- 14.3 In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the issued share capital.
 - 14.4 General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves - Interim dividends - Liquidation

Art. 15. Financial year.

- 15.1 The Company's financial year runs from the twenty-ninth day of December of one year to the twenty-eighth day of December of the following year.
 - 15.2 The shareholder(s) may shorten the term of the financial year at any time.

Art. 16. Annual statutory accounts.

- 16.1 Each year, as of the date of the financial year end, the board of managers will draw up a balance sheet, which will contain a record of the property of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the Company.
- 16.2 At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the above-mentioned balance sheet.
- 16.3 Each shareholder may inspect at the registered office the balance sheet, the inventory and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 17. Distributions.

- 17.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.
- 17.2 Each year, five per cent of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the nominal capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such proportion. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders and the board of managers, as the case may be.
- 17.3. Subject to Article 6.3, each Share entitles its holder to dividends calculated and payable subject to the availability of distributable reserves or profits and to be distributed upon proposal of the board of managers.

Art. 18. Interim Dividend.

- 18.1 Subject to Article 6.3, the board of managers is authorised to declare, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, the payment of interim dividends to the Shares subject only to three conditions: i) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; ii) the date of the interim accounts may not be dated earlier than 3 weeks at the date of the relevant board meeting; and iii) the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable amounts exist.
- 18.2 The distributable amounts are equal to the net profit realised since the end of the last financial year or the incorporation, as the case may be, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions (including any share premium), less losses carried forward and any sums to be placed to mandatory reserves pursuant to the requirements of the Companies' Law or of the Articles.



Art. 19. Liquidation.

- 19.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be shareholders, designated by the meeting of shareholders at by the majority defined by article 142 of the Companies' Law.
- 19.2 The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.
- 19.3 After payment of all the debts and liabilities of the Company (including declared but unpaid dividends, if any) and the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds (the "Net Liquidation Proceeds") shall be distributed to the shareholders as follows:

Firstly, each Share shall be entitled to its First Liquidation Entitlement; and

Secondly, the Surplus shall be distributed to the holders of the Class A Shares pro rata to the number of Class A Shares held by each of them at the liquidation date.

The following definitions shall apply to this Article 19.3:

"Aggregate Agreed Liquidation Entitlement" means the sum of all Class A Share Agreed Liquidation Entitlements, of all Class B Share Agreed Liquidation Entitlements and of all Class C Share Agreed Liquidation Entitlements.

"Class A Share Agreed Liquidation Entitlement" means, in respect of each Class A Share, an amount equal to its Aggregate Value.

"Class B Share Agreed Liquidation Entitlement" means, in respect of each Class B Share, an amount equal to its Variable Value.

"Class C Share Agreed Liquidation Entitlement" means, in respect of each Class C Share, an amount equal to its Aggregate Value.

"Initial Shortfall" means the amount, if any, by which the Aggregate Agreed Liquidation Entitlement exceeds the Net Liquidation Proceeds, it being understood that if the Net Liquidation Proceeds exceed the Aggregate Agreed Liquidation Entitlement, the Initial Shortfall shall be zero.

"Applicable Shortfall Ratio" means an amount equal to (i) the Aggregate Agreed Liquidation Entitlement minus the Initial Shortfall, if any, divided by (ii) the Aggregate Agreed Liquidation Entitlement, provided that if the Initial Shortfall exceeds the Aggregate Agreed Liquidation Entitlement, the Initial Shortfall shall be zero.

"First Liquidation Entitlement" means,

- (a) in respect of each Class A Share, an amount equal to the product of the Class A Share Agreed Liquidation Entitlement and the Applicable Shortfall Ratio;
- (b) in respect of each Class B Share, an amount equal to the product of the Class B Share Agreed Liquidation Entitlement and the Applicable Shortfall Ratio;
- (c) in respect of each Class C Share, an amount equal to the product of the Class C Share Agreed Liquidation Entitlement and the Applicable Shortfall Ratio;

"Surplus" means the amount, if any, by which the Net Liquidation Proceeds exceed the Aggregate Agreed Liquidation Entitlement.

Art. 20. Applicable laws. All matters not specifically provided for in the Articles, shall be governed by existing applicable laws.

Art. 21. Definitions.

"Aggregate Settlement Amount" means, unless the shareholders agree otherwise, the following amount(s) calculated with respect to each Settlement Amount arising under each Applicable Terminated Forward:

 $[ASA_{(i-1)} \times \{Ex_{(RD_N/360)}\}] + SA_{(i)}$

where:

ASA (i-1) means:

- (a) with respect to the calculation of the Aggregate Settlement Amount made on the first Roll Date to occur after the relevant Applicable Terminated Forward's Exit Date, the Settlement Amount applicable to that Applicable Terminated Forward; and
- (b) thereafter, the Aggregate Settlement Amount with respect to that Settlement Amount as calculated at the immediately preceding Roll Date;

E means EURIBOR determined on the immediately preceding Roll Date for the Calculation Period starting on that Roll Date:

RD $_{\rm N}$ means: (a) subject to paragraph (b), the actual number of days in the period from (and including) the first day of the relevant Calculation Period; or (b) in circumstances where the relevant Capital Return Date occurs on a date other than a Roll Date, the actual number of days in the period from (and including) the Roll Date falling immediately before the relevant Capital Return Date (or, where no Roll Date has occurred, the applicable Exit Date) to (but excluding) the relevant Capital Return Date;



SA (i) means the Settlement Amount payable on the Valuation Date unless there has been a subsequent Roll Date, in which case it shall be the Settlement Amount payable on the previous Roll Date.

"Aggregate Value" means with respect of each Share its nominal value increased by any share premium paid on such Share.

"Applicable Current Forward" means, any Applicable Forward whose Exit Date has not occurred or has not been deemed to have occurred before the relevant Capital Return Date.

"Applicable Forward" means any Forward which has been deemed to be entered into by the Counterparty with the Company on the Applicable Forward's Entry Date with the inclusion of the Variable Fields set out in the Forward Register as being applicable to that Forward.

"Applicable Terminated Forward" means an Applicable Forward which has been deemed to be entered into by the Counterparty with the Company where the Exit Date of that Applicable Forward has occurred or has been deemed to occur before the relevant Capital Return Date.

"Articles" means as defined under Article 1. of these articles of association.

"Business Day" means a day, other than a Saturday or a Sunday, on which banks are open for the general business in London and Luxembourg and which is a TARGET Day.

"Calculation Period" means, with respect to any determination of an Aggregate Settlement Amount relating to any Applicable Forward:

- (a) the period starting on (and including), the Applicable Forward's Exit Date and ending on (but excluding) the immediately following Roll Date; and
- (b) thereafter, each period starting on (and including) a Roll Date and ending on (but excluding) the immediately following Roll Date.

"Capital Return Date" means, as applicable,(a) the date falling one day before the relevant Repurchase Date, and (b) the date on which the assets of the Company are valued for the purposes of returning capital on the Shares pursuant to Article 19.3, which date must also be a Business Day.

"Class A Share" means as defined under Article 6.1 of these Articles.

"Class B Share" means as defined under Article 6.1 of these Articles.

"Class B Share Adjustment Amount" means on the relevant Capital Return Date, for each Class B Share, the amount calculated by or on behalf of the Company applying the following formula:

where:

FV = means the aggregate of the Fair Values of the Applicable Current Forwards as determined on such Capital Return Date:

ASA = means the aggregate of the Aggregate Settlement Amounts of each Applicable Terminated Forward as determined on such Capital Return Date; and

N = the number of Class B Shares in issue at opening of business in Luxembourg on such Capital Return Date.

R = the aggregate amount of Class B Share Adjustment Amount paid or taken into account as part of a redemption, repurchase, capital reduction or distribution or similar return of capital in respect of any of the Class B Shares (whether or not now in issue) prior to such Capital Return Date.

"Class C Share" means as defined under Article 6.1 of these Articles.

"Companies' Law" means as defined under Article 1. of these Articles.

"Counterparty" with respect to an Applicable Forward, has the meaning given to such term in that Applicable Forward.

"Early Termination Date" has the meaning given to such term in the relevant Applicable Forward.

"Entry Date" means, with respect to each Applicable Forward, the date on which such Forward has been deemed to have been entered into (as recorded in the Forward Register).

"EURIBOR" means, in relation to any amount for any period of calculation:

- (a) the display rate per annum (expressed as a decimal and not a percentage) of the offered quotation for deposits in euro for the relevant period which appears on the Reuters Screen EURIBOR01 page as of 11.00 a.m. (Brussels time) on the relevant EUR Quotation Day (and if no rate appears for that period, the rate shall be determined by or on behalf of the Company by using linear interpolation between the rate appearing for the period next shorter than that period and the rate appearing for the period next longer than that period); or
- (b) if the display rate cannot be determined under paragraph (a) above, the rate (expressed as a decimal and not a percentage) determined by or on behalf of the Company in its absolute discretion.

"EUR Quotation Date" means, in relation to any period for which EURIBOR is to be determined, the day that is two TARGET Days preceding the first day of that period.

"Exit Date" means, in relation to each Applicable Forward, the earlier of (i) its Early Termination Date, and (ii) its Scheduled Valuation Date, in each case, as recorded in the Forward Register.



"Fair Value" means, with respect to each Applicable Forward, the aggregate of the amounts that would have been deemed to have been payable by the Company on termination of the relevant Applicable Forward (determined in EUR) on the assumption that all payments deemed to be made under such Applicable Forward on or before the relevant Capital Return Date have been deemed to have been paid in full when originally due, in each case, as determined by or on behalf of the Company acting reasonably and in good faith, where if such termination amount is payable from the Counterparty to the Company, the Fair Value of such Applicable Forward shall be the negative value of such amount for the purposes of calculating the Class B Share Adjustment Amount.

"Forward" means an equity basket forward transaction evidenced substantially in the form of the Forward Template.

"Forward Register" means a register maintained by the board of managers and indicating from time to time the Applicable Forwards, their respective Entry Date, their respective Exit Date, the Variable Fields and any other information the board of managers may determine from time to time.

"Forward Template" means the pro-forma long form confirmation substantially agreed from time to time by the board of managers of the Company with the shareholders of the Company at that time.

"Net Liquidation Proceeds" means as defined under Article 19.3 of these Articles.

"Repurchase Date" means any date on which Shares (other than the Class C Shares) are repurchased by the Company in accordance with Article 7 of the Articles, which date must also be a Business Day.

"Roll Date" means, with respect to each Applicable Forward:

- (a) the relevant Applicable Forward's Valuation Date; and
- (b) thereafter each date falling at the end of each Roll Period applicable to that Applicable Forward as recorded in the Forward Register.

"Roll Period" means, with respect to each Applicable Forward, each period specified as being the "Roll Period" applicable to that Applicable Forward in the Forward Register.

"Scheduled Valuation Date" means, in relation to any Applicable Forward, the date specified as being the Scheduled Valuation Date with respect to that Applicable Forward as recorded in the Forward Register.

"Settlement Amount" means, with respect to each Applicable Terminated Forward:

- (a) where the Cash Settlement Amount or Early Termination Amount (as applicable and as defined in that Applicable Terminated Forward) under that Applicable Terminated Forward would be payable by the Company to the Counterparty, the value of such Cash Settlement Amount; or
- (b) where the Cash Settlement Amount or Early Termination Amount (as applicable) under that Applicable Terminated Forward would be payable by the Counterparty to the Company, the negative of the absolute value of such Cash Settlement Amount,

in each case on the assumption that all payments other than such Cash Settlement Amount or Early Termination Amount had been deemed to have been made when deemed due under the relevant Applicable Terminated Forward including any amounts which would have been deemed to be payable by the Counterparty or to the Counterparty on the Valuation Date of that Applicable Terminated Forward.

"TARGET2" means the Trans-European Automated Real-time Gross Settlement Express Transfer payment system which utilises a single shared platform and which was launched on 19 November 2007.

"TARGET Day" means any day on which TARGET2 is open for the settlement of payments in euro.

"Valuation Date" has the meaning given to such term in the relevant Applicable Forward.

"Variable Fields" means such fields indicated by square brackets in the relevant confirmation relating to the relevant Applicable Forward, as the shareholders may from time to time agree and the values of which are as recorded in the Forward Register as being applicable to that Applicable Forward.

"Variable Value" means at any time the sum of (i) the share premium paid with respect to each Class B Share (aa) in issue at the time of the liquidation; or (bb) to be repurchased (as appropriate) and (ii) the Class B Share Adjustment Amount, which can be a negative value, it being understood that (a) the Variable Value cannot fall below zero (0) and (b) shall in all cases remain subject to the availability of distributable reserves or profits determined by the board of managers on the basis of relevant interim accounts.

Costs and expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand five hundred Euro.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.



After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le douzième jour du mois de novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Barclays Index Finance Trust, un trust incorporé et existant selon les lois de Jersey, ayant son siège social à 13 Castle Street, JE - JE4 8PX St. Hélier, Jersey et sous le numéro 112368, agissant par le biais de son trustee Sanne Trustee Services Limited,

ici représenté par Monsieur Diego RIERA, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration conférée sous seing privé le 11 novembre 2014.

2) Barclays Luxembourg EUR Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.130 et ayant un capital social de EUR 651.216.

ici représentée par Monsieur Diego RIERA, pré-qualifié, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé le 12 novembre 2014.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, aux fins d'enregistrement.

Les parties comparantes sont les associés (les "Associés") de "Barclays Equity Index Investments S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.151, constituée par acte du notaire instrumentant, le 19 octobre 2011, dont les statuts (les statuts initiaux ainsi que toutes les modifications subséquentes aux statuts initiaux étant les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2979 du 6 décembre 2011. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant le 16 septembre 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les parties comparantes représentent l'intégralité du capital social et requièrent le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de renommer les parts sociales existantes de la Société de la manière suivante:

- Les dix mille (10.000) parts sociales ordinaires en dix mille (10.000) parts sociales ordinaires de catégorie A ((les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A").
- Les mille huit cent quarante-cinq (1.845) parts sociales privilégiées A en mille huit cent quarante-cinq (1.845) parts sociales ordinaires de catégorie B (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B").
- Les deux mille (2.000) parts sociales privilégiées B en deux mille (2.000) parts sociales ordinaires de catégorie C (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C").

Deuxième résolution

Les Associés attestent que le montant de cinq millions neuf cent soixante mille vingt-huit Euros (EUR 5.960.028) se trouve dans la réserve disponible de la Société et est actuellement disponible, comme démontré par les comptes intérimaires de la Société datant du 12 novembre 2014 établis et signés par la gérance de la Société.

Les Associés décident d'incorporer le montant de dix mille cinq cents Euros (EUR 10.500), dans le capital de la Société, en augmentant le capital émis de la société d'un montant de dix mille cinq cents Euros (EUR 10.500) afin de ramener le montant actuel de treize mille huit cent quarante-cinq Euros (EUR 13.845) à vingt-quatre mille trois cent quarante-cinq (EUR 24.345) par l'émission de dix mille cinq cents (10.500) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales").

Les Nouvelles Parts Sociales sont entièrement souscrites par Barclays Luxembourg EUR Holdings S.à r.l. précité, dûment représenté par Mr. Diego RIERA, prénommé, en vertu d'une procuration conférée sou seing privé.

Par soucis de clarté les Associés attestent qu'en conclusion de la résolution ci-dessus, le capital social émis de la société se divise comme suit:

- dix mille (10.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A détenues par Barclays Luxembourg EUR Holdings S.à r.l., pré-désignée;
- mille huit cent quarante-cinq (1.845) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B détenues par Barclays Index Finance Trust, agissant par le biais de son trustee Sanne Trustee Services Limited; et
- deux mille (2.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C détenues par Barclays Luxembourg EUR Holdings S.à r.l., pré-désignée.



Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les Associés décident de totalement refondre les Statuts, sans modification de la clause d'objet social et devront désormais se lire de la manière suivante:

Titre I er . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

- Art. 1 ^{er} . Forme légale. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").
 - Art. 2. Dénomination. La dénomination de la société est "Barclays Equity Index Investments S.à r.l.".

Art. 3. Siège social.

- 3.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.
- 3.2 Il peut être transféré au sein de la municipalité de Luxembourg sur une résolution du conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Objet social.

- 4.1 La Société aura pour objet social de détenir directement ou indirectement (y compris, notamment par le biais d'un "trust") des participations, des actions et obligations et des dépôts à la banque, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, corps gouvernementaux ou "trusts" d'acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que l'aliénation par vente, vente et rachat, échange ou autres, de titres, obligations, debentures, billets, instruments financiers et autres droits et obligations en tous genres (y compris des produits dérivés), de posséder, d'administrer, de développer et de gérer son portefeuille.
- 4.2 La Société peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter assistance, que ce soit par voie de prêt, garanties ou de toute autre manière que ce soit à des sociétés filiales ou affiliées.
- 4.3 La Société peut plus particulièrement, prêter ou investir de l'argent sous quelque forme que ce soit dans, (i) ses associés et sociétés du groupe ou filiales de ses associés, (incluant tout "trust" dans lequel ses associés ou sociétés du groupe ou filiales de ses associés ont un intérêt direct ou indirect) et (ii) des professionnels du secteur financier ou des sociétés du groupe ou filiales de ces professionnels du marché financier (y compris des véhicules ayant un objet spécial établi conjointement ou non avec des professionnels du secteur financier). Les prêts consentis à des particuliers ou les investissements opérés à destination de particuliers sont exclus.
- 4.4 La Société peut prendre part à des transactions portant sur des produits dérivés avec ses associés, des sociétés du groupe ou des sociétés filiales de ses associés (incluant tout "trust" dans lequel ses associés ou sociétés du groupe ou filiales de ses associés ont un intérêt direct ou indirect), professionnels du marché financier et sociétés du groupe ou sociétés affiliées de professionnels du marché financier.
- 4.5 La Société peut constituer toute sûreté réelle et s'engager dans tous types de documents dans le but de garantir ses propres obligations ainsi que les obligations de ses associés, ou des sociétés du groupe ou de toute entité affiliée de ses associés.
- 4.6 La Société peut également intervenir dans des contrats de vente à terme, y compris tout contrat de vente à terme prépayé.
- 4.7. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit (à l'exception toutefois de demandes de prêts auprès de particuliers ou la prise de dépôts de particuliers).
- 4.8 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, mobilières ou immobilières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social.
 - Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital - Parts sociales - Prime d'émission - Rachat de parts sociales

Art. 6. Capital social, capital autorisé non émis.

- 6.1 Le capital social de la Société est composé de parts sociales ordinaires de catégorie A (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A"), des parts sociales ordinaires de catégorie B (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B"), de parts sociales ordinaires de catégorie C (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C", qui seront désignées ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, comme les "Parts Sociales"), ayant les droits et obligations tels que déterminés dans les Statuts.
- 6.2 Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-quatre mille trois cent quarante-cinq Euros (EUR 24.345), divisé en dix mille (10.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, mille huit cent quarante-cinq (1.845) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, et douze mille cinq cents (12.500) Part Sociales Ordinaires de Catégorie C ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-).



- 6.3 A moins que l'assemblée générale ordinaire des associés ou, selon le cas, le conseil de gérance, en déclarant un dividende, n'en convienne autrement, les Parts Sociales de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie C donnent droit à distribution pro rata à concurrence du montant de leur Valeur Totale, les Parts Sociales de Catégorie B n'ont aucun droit aux dividendes.
- 6.4 Les fonds reçus au titre de la prime d'émission des Parts Sociales lors de l'émission de ces Parts Sociales (le cas échéant) sont affectés à une réserve spéciale dédiée aux primes, sauf pour ceux qui sont affectés au fonds de réserve légale. La réserve spéciale pour les primes est à la libre disposition des associés et du conseil de gérance, selon les cas, étant cependant entendu que, toute prime d'émission sur une Part Sociale sera exclusivement réservée et ne peut être distribuée ou remboursée à n'importe quel moment qu'aux associés ayant payé cette prime d'émission.

Art. 7. Parts sociales, Cession et Rachat.

- 7.1 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés, étant entendu qu' in ne peut y avoir qu'un seul détenteur des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B et un seul détenteur de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C. Une cession de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuée que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, et avec le consentement du conseil de gérance, un tel consentement ne pouvant être déraisonnablement refusé. Pour toute autre question relative à un transfert de Parts Sociales, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.
- 7.2 Chaque Part Sociale est indivisible à l'égard de la Société qui n'admet qu'un (1) seul titulaire à son égard pour chaque Part Sociale.
 - 7.3 Chaque Part Sociale donne droit à une voix.
- 7.4 La Société peut racheter (en tout ou en partie) ses Parts Sociales (autre que les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C), sur décision du conseil de gérance, dans la limite de la disponibilité de réserves ou bénéfices distribuables tels que déterminées par le conseil de gérance sur la base de comptes intermédiaires concernés et sous réserve d'un accord sur les conditions de rachat avec l'associé des Parts Sociales en question (autre que ce lui des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C) devant être rachetées. Les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C ne peuvent être rachetées par la Société.
- 7.5 Chaque Part Sociale Ordinaires de Catégorie A devra être rachetée à concurrence d'un montant égal à la valeur à laquelle cette Part Sociale Ordinaire de Catégorie A aurait eu droit si la Société avait été liquidée le jour de ladite Date du Rachat en question et chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie B devra être rachetée à concurrence de la Valeur Variable de cette même Part Sociale Ordinaire de Catégorie B, déterminée au jour précédant la Date du Rachat (ce montant ayant pour but d'être un substitut au montant dont la Part Sociale Ordinaire de Catégorie B aurait eu droit si la société avait été liquidée au jour de la Date du Rachat).
- 7.6 Aucune Part Sociale ne peut être convertie de la catégorie à laquelle elle appartient en Part Sociale d'une autre catégorie.
- Art. 8. Événements concernant les associés. Le décès, l'incapacité, la faillite ou l'insolvabilité d'un associé n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 9. Droits des associés.

- 9.1 Un associé, mais également ses héritiers, représentants, ayant-droits ou créanciers d'un associé ne peuvent, en aucune circonstance, requérir l'apposition de scellés sur les avoirs ou les documents de la Société, ni s'immiscer de quelque façon que ce soit dans la gestion de la Société.
- 9.2 Afin d'exercer leurs droits, les associés doivent se référer aux états financiers de la Société, ainsi qu'aux décisions de l'assemblée générale des associés.

Titre III. - Gérance

Art. 10. Composition du conseil de gérance.

- 10.1 La Société est gérée par trois (3) ou plusieurs gérants, la majorité d'entre eux demeurant au Luxembourg, n'ayant pas nécessairement le statut d'associé, et nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée déterminée ou indéterminée. Le nombre de gérants, leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération sont déterminés par l'assemblée générale des associés.
- 10.2 L'assemblée générale des associés jouit du pouvoir de révoquer les gérants à tout moment sans avoir à motiver une telle révocation.
- 10.3 En cas de vacance au sein du conseil de gérance, les gérants restant en fonction peuvent pourvoir provisoirement la vacance, auquel cas l'assemblée générale des associés procède à la ratification de la nomination lors de sa plus prochaine réunion.

Art. 11. Déroulement des assemblées du conseil de gérance.

11.1 Les gérants peuvent désigner l'un d'entre eux pour présider le conseil de gérance. En cas d'absence du Président, la présidence peut être conférée à un autre gérant présent lors de la réunion en cause. Les obligations du Président consistent à veiller à ce que le déroulement de la réunion s'effectue en conformité avec les dispositions du présent Article 11 et à présider les assemblées du conseil de gérance.



- 11.2 Sauf disposition contraire des Statuts, les gérants sont libres d'organiser le déroulement de leurs réunions à leur convenance. Aucune affaire ne peut être traitée par le conseil de gérance à moins que la réunion ne se tienne au Luxembourg.
- 11.3 Le Président ou tout gérant pourra convoquer une assemblée du conseil de gérance, aussi souvent que les intérêts de la société le requièrent, sur convocation préalable d'au moins un (1) jour franc. Il peut être renoncé à la nécessité de convocation préalable dès lors que tous les gérants sont présents ou représentés à ladite réunion du conseil de gérance ou, en cas d'absence, confirment leur accord à ce que la réunion du conseil de gérance soit valablement tenue. La convocation, qui pourra être envoyé par courrier, recommandé ou simple, mail électronique ou fax, contiendra de façon suffisamment détaillée les points à discuter lors de la réunion.
- 11.4 Les décisions prises lors d'une réunion du conseil de gérance sont valablement passées si au moins deux (2) des membres du conseil de gérance (i) sont présents ou représentés à la réunion et (ii) sont physiquement présents au Luxembourg.
- 11.5 Tout gérant, qui est physiquement présent au Luxembourg durant une réunion du conseil de gérance, pourra participer à ladite réunion par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication semblable permettant à chacune des personnes qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement, étant précisé qu'un gérant se trouvant physiquement hors du Luxembourg lors de la réunion ne saurait participer à la réunion par l'un quelconque de ces moyens. La participation à une réunion par l'un quelconque de ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite réunion.
- 11.6 Si un gérant est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du conseil de gérance, il pourra donner procuration écrite à un autre gérant qui sera lui physiquement présent à la réunion afin, pour ce dernier, de voter en son nom à la réunion du conseil de gérance. Dans l'hypothèse d'un gérant unique, ses résolutions sont valablement passées par écrit.
- 11.7 Les résolutions du conseil de gérance sont valablement passées si une majorité simple des gérants présents ou représentés ont voté en faveur de la décision. Chaque gérant a droit à un (1) vote, à moins qu'il n'agisse également pour le compte d'un 'autre gérant en vertu d'une procuration, auquel cas, il aura un (1) vote supplémentaire par procuration.
- 11.8 Les résolutions du conseil de gérance seront inscrites dans des procès-verbaux signés par le Président et/ou le secrétaire au Luxembourg, et conservés au siège social de la société à condition que chaque gérant, afin de signer, est présent au Luxembourg au moment de la signature. Des copies ou extraits de tels procès-verbaux à produire dans des procès ou autre seront valablement signés par le Président de la réunion ou par tout gérant.
- 11.9 Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil de gérance sont valables au même titre que si elles avaient été prises lors d'une réunion d'un conseil de gérance dûment convoquée et tenue, à condition que chaque gérant ait signé ladite résolution à un moment où il se trouve physiquement présent au Luxembourg. Les signatures de tous les gérants pourront être documentées dans un document unique ou bien dans plusieurs documents ayant un contenu identique. La date d'une telle résolution circulaire sera la date de la dernière signature.

Art. 12. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 12.1 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus, sous réserve des pouvoirs qui sont expressément attribués par la loi à l'assemblée générale des associés, pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.
- 12.2 Le conseil de gérance représente la société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la société est impliquée à quelque titre que ce soit, en demande ou en défense, sera géré par le conseil de gérance au nom et pour le compte la Société.

Art. 13. Délégation de pouvoirs, Responsabilité.

- 13.1 Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière (daily management) de la Société à un ou plusieurs gérants résidant au Luxembourg, qui prendra/ont la dénomination de "délégué(s) à la gestion journalière".
- 13.2 Le conseil de gérance peut également nommer des mandataires de la Société, investis du pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, mais uniquement dans les limites telles que déterminées par leur mandat. Il ne peut être procédé à une délégation de tous les pouvoirs de gérance, ou à une délégation substantielle des pouvoirs de gérance à un tiers.
- 13.2 Hormis décision spéciale du conseil de gérance s'agissant de la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations conférés par le conseil de gérance conformément au présent Article (en particulier pour toutes les affaires liées à la gestion journalière pour lesquelles la Société est liée par la signature d'un (1) seul délégué à la gestion journalière), la Société est engagée par la signature conjointe de deux (2) gérants.
- 13.3 Un gérant ne contracte, à l'égard de sa fonction, aucune obligation personnelle du fait des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la société, il ne peut être tenu responsable que de l'exécution de son mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 14. Règles procédurales pour les réunions d'associés.

14.1 Si la Société ne comprend qu'un seul associé, l'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la Loi sur les Sociétés.



- 14.2 Toutes les décisions outrepassant les pouvoirs du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, dans le cas où il y a plus d'un seul associé, par l'assemblée générale des associés. De telles décisions seront écrites et doivent êtres consignées sur un registre spécifique.
- 14.3 S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative du conseil de gérance. Une résolution des associés n'est valablement adoptée qu'après vote des associés représentant plus de cinquante pour-cent (50%) du capital social émis, en faveur d'une telle résolution.
- 14.4 Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Exercice social - Profits - Réserves - Dividendes intérimaires - Liquidation

Art. 15. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le vingt-neuvième jour du mois de décembre d'une année et se termine le vingtième-huitième jour du mois de décembre de l'année suivante.

Le ou les associés peuvent abréger la durée de l'exercice social à tout moment.

Art. 16. Comptes sociaux annuels.

- 16.1 Chaque année, au dernier jour de l'exercice social, le conseil de gérance établit un bilan des actifs de la Société ainsi que de toutes ses dettes actives et passives et accompagné d'une annexe contenant une synthèse de tous les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants envers la Société.
- 16.2 Au même moment, la gérance établit un compte des pertes et profit, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que le bilan susmentionné.
- 16.3 Chaque associé aura le droit de consulter auprès du siège social le bilan, l'annexe et le compte des pertes et profits, pendant la quinzaine de jours précédent l'assemblée générale annuelle.

Art. 17. Distributions.

- 17.1 Le solde créditeur du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.
- 17.2 Sur ce bénéfice net, il est annuellement prélevé cinq pour-cent (5%) qui seront alloués à un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès lors que le fonds de réserve légale atteint le dixième du capital social nominal, mais devra toutefois reprendre jusqu'à son intégrale reconstitution, si à quelconque instant, et pour quelque raison que ce soit, le fonds de réserve était entamé au delà de ces proportions. L'excédent est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés ou du conseil de gérance, le cas échéant.
- 17.3 Sous réserve de l'Article 6.3, chaque Part Sociale procure à son détenteur le droit au paiement de dividendes calculés et payables sous réserve de la disponibilité de réserves ou de profits distribuables et distribués sur proposition du conseil de gérance.

Art. 18. Dividende intérimaire.

- 18.1 Sous réserve de l'Article 6.3, aussi souvent qu'il l'estime opportun et à tout moment durant l'exercice social, le conseil de gérance est autorisé à déclarer le paiement de dividendes intérimaires aux Parts Sociales, sous réserve que les trois conditions suivantes soient satisfaites: i) le conseil de gérance ne peut décider une telle distribution que sur la base de comptes intérimaires; ii) les comptes intérimaires ne peuvent dater de plus de trois (3) semaines précédant la date de la réunion du conseil de gérance portant sur ladite distribution; et iii) les comptes intérimaires, qui n'ont pas à être certifiés, doivent démontrer l'existence de profits distribuables en montants suffisants.
- 18.2 Les montants distribuables équivalent au bénéfice net réalisés depuis la fin du dernier exercice social ou, selon le cas, la date de la constitution, auxquels s'ajoutent tout profit reporté ainsi que tout montant des réserves disponibles pour une distribution (incluant toute prime d'émission), et auxquels doivent être déduits les pertes reportées ainsi que tout montant devant être alloué aux réserves obligatoires en application des dispositions de la Loi sur les Sociétés ou des Statuts.

Art. 19. Liquidation.

- 19.1 En cas de liquidation de la Société, la liquidation est mise en oeuvre par un ou plusieurs liquidateurs, n'ayant pas nécessairement le statut d'associé, et qui seront désignés par l'assemblée des associés à la majorité requise à l'article 142 de la Loi sur les Sociétés.
- 19.2 Le ou les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des biens ainsi que le paiement des dettes.
- 19.3 Après paiement de toutes les dettes et de tout le passif de la Société (y compris de touts dividendes éventuels déclarés mais non payés) ainsi que de tous les coûts et dépenses de la liquidation, le produit net de la liquidation (le "Produit Net de Liquidation") sera distribué aux associés de la façon suivante:

Premièrement, chaque Part Sociale a droit à son Premier Boni de Liquidation; et

Deuxièmement, le Surplus devra être distribué aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A pro rata au nombre de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A détenues par chacun de ces détenteurs à la date de liquidation.



Les définitions suivantes sont applicables à cet Article 19.3:

"Boni de Liquidation Total Convenu" désigne les sommes de tous les Boni de Liquidation Convenu de Part Sociale De Catégorie A, Boni de Liquidation Convenu de Part Sociale de Catégorie B et Boni de Liquidation Convenu de Part Sociale de Catégorie C.

"Boni de Liquidation Convenu de Part Sociale de Catégorie A" désigne, à l'égard de toute Part Sociale Ordinaire de Catégorie A, un montant égal à sa Valeur Totale.

"Boni de Liquidation Convenu de Part Sociale de Catégorie B" désigne, à l'égard de toute Part Sociale Ordinaire de Catégorie B, un montant égal à sa Valeur Variable.

"Boni de Liquidation Convenu de Part Sociale de Catégorie C" désigne, à l'égard de toute Part Sociale Ordinaire de Catégorie C, un montant égal à sa Valeur Totale.

"Manque Initial" désigne le montant, s'il y a lieu, par lequel le Boni de Liquidation Total Convenu excède le Produit Net de Liquidation: étant entendu que si Produit Net de Liquidation excède le Boni de Liquidation Total Convenu, le Manque Initial sera de zéro.

"Ratio de Manque Initial Applicable" désigne un montant égal au (i) Boni de Liquidation Total Convenu moins un éventuel Manque Initial, divisé par le (ii) Boni de Liquidation Total Convenu, sous réserve que si le Manque Initial excède le Boni de Liquidation Total Convenu, le Manque Initial doit être de zéro.

"Premier Boni de Liquidation" désigne:

- (a) à l'égard de chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie A, un montant équivalent au produit du Boni de Liquidation Convenu de Part Sociale de Catégorie A et du Ratio de Manque Initial Applicable.
- (b) à l'égard de chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie B, un montant équivalent au produit du Boni de Liquidation Convenu De Part Sociale de Catégorie B et du Ratio De Manque Initial Applicable.
- (c) à l'égard de chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie C, un montant équivalent au produit du Boni de Liquidation Convenu De Part Sociale de Catégorie C et du Ratio de Manque Initial Applicable.

"Surplus" désigne tout montant, par lequel le Produit Net de Liquidation excède le Boni de Liquidation Total Convenu.

Art. 20. Lois applicables. Tout ce qui n'est pas prévu spécifiquement dans les Statuts est régi par les lois applicables.

Art. 21. Définitions. "Montant Global du Règlement" désigne, à moins que les associés en décident autrement, le(s) montants suivant(s), calculé(s) pour chaque Montant du Règlement résultant de chaque Contrat de Vente à Terme Résilié:

$$[ASA_{(i-1)} X \{EX(RDN / 360)\}] + SA_{(i)}$$

avec:

ASA (i-1) signifiant:

- (a) s'agissant du calcul du Montant Global du Règlement effectué lors de la première Date de Renouvellement suivant la Date de Sortie du Contrat de Vente à Terme Résilié Pertinent, le Montant du Règlement correspondant audit Contrat de Vente à Terme Résilié Pertinent; et
- (b) par la suite, le Montant Global du Règlement correspondant à ce Montant du Règlement tel que calculé à la Date de Renouvellement précédente la plus proche;

E désigne EURIBOR tel que déterminé à la Date de Renouvellement précédente la plus proche pour la Période de Calcul débutant à ladite Date de Renouvellement;

RD N signifie: (a) sous réserve du paragraphe (b), le nombre de jours exacts de la période à compter du premier jour de la Période de Calcul pertinente (inclus) jusqu'au denier jour de la Période de Calcul Pertinente (exclus); ou (b) lorsque la Date de Remboursement du Capital pertinente intervient à une date autre que la Date de Renouvellement, le nombre exact de jours de la période à compter de la Date de Renouvellement la plus proche précédent la Date de Remboursement du Capital pertinente (incluse) (ou en l'absence d'une Date de Renouvellement, la Date de Sortie pertinente) jusqu'à la Date de Remboursement du Capital pertinente (exclue);

SA (i) désigne le Montant du Règlement payable à la Date d'Evaluation à moins qu'il n y ait eu une Date de Renouvellement subséquente, dans quel cas cela devrait être Montant du Règlement payable à la date Date de Renouvellement précédente.

"Valeur Totale" correspond, pour chaque Part Sociale, au total de sa valeur nominale et de sa prime d'émission.

"Contrat de Vente à Terme en Cours Pertinent" désigne tout Contrat de Vente à Terme Pertinent dont la Date de Sortie n'est pas encore intervenue ou qui n'est pas réputée être intervenue avant la Date de Remboursement du Capital pertinente.

"Contrat de Vente à Terme Pertinent" désigne tout Contrat de Vente à Terme qui est réputé avoir été conclu entre la Contrepartie et la Société à la Date de Conclusion du Contrat de Vente à Terme Pertinent et incluant les Champs Variables tels que déterminés applicables audit Contrat de Vente à Terme dans le Registre des Ventes de Contrats à Terme.



"Contrat de Vente à Terme Pertinent Résilié" désigne un Contrat de Vente à Terme Pertinent qui a été réputé conclu par la Contrepartie et la Société et pour lequel la Date de Sortie dudit Contrat de Vente à Terme est intervenue ou réputée être intervenue avant la Date de Remboursement du Capital pertinente.

"Statuts" désigne les statuts tels que définis à l'Article 1 des présents statuts.

"Jour Ouvrable" désigne un jour, autre qu'un samedi ou un dimanche, durant lequel les banques sont généralement ouvertes à Londres et au Luxembourg, et qui est un Jour TARGET.

"Période de Calcul" désigne, s'agissant de toute détermination d'un Montant Global du Règlement se rapportant à tout Contrat de Vente à Terme Pertinent:

- (a) la période débutant au jour de la Date de Sortie du Contrat de Vente à Terme Pertinent (incluse) et prenant fin à la Date de Renouvellement postérieure la plus proche (exclue); et
- (b) par la suite, chaque période débutant au jour de la Date de Renouvellement (incluse) et se terminant au jour de la Date de Renouvellement postérieure la plus proche (exclue).

"Date de Remboursement du Capital" désigne, selon les cas, (a) la date tombant un jour avant la Date de Rachat, et (b) la date à laquelle les actifs de la Société sont évalués pour les besoins du remboursement du capital aux Parts Sociales conformément à l'Article 19.3, une telle date devant également être un Jour Ouvrable.

"Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A" a le sens tel que déterminé à l'Article 6.1 des présents Statuts.

"Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B" a le sens tel que déterminé à l'Article 6.1 des présents Statuts.

"Montant d'Ajustement des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B" désigne au jour de la Date de Remboursement du Capital pertinente, pour chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie B, le montant calculé par et au nom de la Société d'après la formule suivante:

€1 + (FV + ASA - R / N)

avec:

FV = désigne la somme des Justes Valeurs des Contrats de Vente à Terme en Cours Pertinents tels que déterminés à ladite Date de Remboursement du Capital;

ASA = désigne la somme des Montants Globaux du Règlement de chaque Contrat de Vente à Terme Pertinent tels que déterminés au jour de ladite Date de Remboursement du Capital; et

N = le nombre de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B émises à l'ouverture des commerces au Luxembourg au jour de ladite Date de Remboursement du Capital.

R = la valeur totale du Montant d'Ajustement des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B payé ou pris en compte d'un remboursement, rachat, réduction de capitale ou distribution ou retour similaire de capital à l'égard de quelconque Part Sociale Ordinaire de Catégorie B (déjà émise ou non) avant ladite Date de Remboursement du Capital.

"Part Sociales Ordinaires de Catégorie C" a le sens tel que déterminé à l'Article 6.1. des présents Statuts.

"Loi sur les Sociétés" a le sens tel que défini à l'Article 1 des présents Statuts.

"Contrepartie" a pour chaque Contrat de Vente à Terme Pertinent le sens tel que déterminé par ledit Contrat de Vente à Terme Pertinent.

"Date de Sortie Anticipée" a le sens tel que défini dans le Contrat de Vente à Terme Pertinent.

"Date de Conclusion" désigne, s'agissant de chaque Contrat de Vente à Terme Pertinent, la date à laquelle ledit contrat est réputé avoir été conclu (tel qu'inscrit dans le Registre des Contrats de Ventes à Terme).

"EURIBOR" désigne, s'agissant de tout montant durant une quelconque Période de Calcul:

- (a) le taux d'intérêt annuel affiché (exprimé en chiffres décimaux et non en pourcentages) de la cotation proposée pour les dépôts en Euros pour la période de référence qui apparaît sur l'écran Reuters page EURIBOR01 à 11:00 du matin (heure de Bruxelles) le EUR Jour de Cotation pertinent (et si aucun taux n'apparaît pour la période susmentionnée, le taux sera déterminé par et au nom de la Société par interpolation linéaire entre le taux apparaissant pour la période suivante plus courte que ladite période et le taux apparaissant pour la période suivante plus longue que ladite période); ou
- (b) si le taux d'intérêt affiché ne peut être déterminé en vertu du paragraphe (a) ci-dessus, le taux (exprimé en chiffres décimaux et non en pourcentages) est discrétionnairement déterminé par et pour le compte de la Société.

"EUR Jour de Cotation" désigne, s'agissant de chaque période pour laquelle l'EURIBOR est à déterminer, le jour qui est deux (2) jours TARGET précédent le premier jour de ladite période.

"Date de Sortie" désigne, s'agissant de chaque Contrat de Vente à Terme Pertinent, la première dans le temps de (i) sa Date de Sortie Anticipée, et (ii) sa Date Prévue d'Evaluation, dans chaque cas tel qu'inscrit dans le Registre des Contrats de Vente à Terme.

"Juste Valeur" désigne, s'agissant de chaque Contrat de Vente à Terme Pertinent, la somme des montants réputés dûs par la Société à l'expiration du Contrat de Vente à Terme Pertinent (déterminé en EUR), sur la présomption que touts paiements réputés effectués en vertu dudit Contrat de Vente à Terme Pertinent précédemment ou au jour de la Date de Remboursement du Capital pertinente ont été réputés avoir été intégralement payés à leur date d'exigibilité, dans chaque cas tel que déterminée par ou au nom de la Société agissant raisonnablement et en toute bonne foi, étant précisé



que dans le cas où un tel montant de cessation est dû à la Contrepartie, la Juste Valeur dudit Contrat de Vente à Terme Pertinent sera la valeur négative de ce montant aux fins de calculer le Montant d'Ajustement des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B.

"Contrat de Vente à Terme" désigne une vente à terme portant sur un portefeuille d'actions dont les termes principaux sont substantiellement reproduits dans le Contrat-Type de Vente à Terme.

"Registre de Contrats de Ventes à Terme" désigne un registre conservé par le conseil de gérance et sur lequel sont inscrits au fur et à mesure les Contrats de Ventes à Terme, leurs Dates de Conclusion respectives, leurs Dates de Sorties Respectives, les Champs Variables ainsi que toute autre information jugée utile par le conseil de gérance.

"Contrat-type de Vente à Terme" désigne la pro-forma confirmation extensive dans les termes substantiellement convenus de temps à autre par le conseil de gérance et les associés de la Société.

"Produit Net de Liquidation" désigne ce qui est défini à l'Article 19.3.

"Date de Rachat" désigne une des dates à laquelle les Parts Sociales (autre que les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C) sont rachetées par la Société conformément aux termes des Articles 7 des présents Statuts, ladite date devant être un Jour Ouvrable.

"Date de Renouvellement" désigne, s'agissant de chaque Contrat de Vente à Terme Pertinent:

- (a) la Date d'Evaluation du Contrat de Vente à Terme Pertinent; et
- (b) par la suite, chaque Date de Sortie de chaque Période de Renouvellement pertinente pour ledit Contrat de Vente à Terme, tel qu'inscrit dans le Registre de Contrats de Ventes à Terme.

"Période de Renouvellement" désigne, s'agissant de chaque Contrat de Vente à Terme, chaque période spécifiée comme la "Période de Renouvellement" applicable pour ledit Contrat de Vente à Terme Pertinent dans le Registre de Contrats de Ventes à Terme.

"Date Prévue d'Evaluation" désigne, s'agissant de tout Contrat de Vente à Terme, la date spécifiée comme étant la "Date Prévue d'Evaluation" applicable au Contrat de Vente à Terme Pertinent dans le Registre de Contrats de Ventes à Terme.

"Montant du Règlement" désigne s'agissant de chaque Contrat de Vente à Terme Résilié Pertinent:

- (a) si le Cash Settlement Amount ou Early Termination Amount (dans la mesure applicable et comme défini dans le Contrat de Vente à Terme Résilié Pertinent) sous le Contrat de Vente à Terme Résilié Pertinent devrait être payé par la Société à la Contrepartie, la valeur d'un tel Cash Settlement Amount; ou
- (b) si le Cash Settlement Amount ou Early Termination Amount (dans la mesure applicable) sous le Contrat de Vente à Terme Résilié Pertinent devrait être payé par la Contrepartie à la Société, la valeur négative de la valeur absolue de ce Cash Settlement Amount.

dans chaque cas en présumant que tous les paiements, autres que ce Cash Settlement Amount ou Early Termination Amount, sont réputés avoir été faits au moment où ils sont réputés avoir été dûs sous le Contrat de Vente à Terme Pertinent, y compris tous montants qui auraient été réputés dus par la Contrepartie ou à la Contrepartie au jour de la Date d'Evaluation du Contrat de Vente à Terme Pertinent.

"TARGET2" désigne le système de paiement "Trans-European Real-Time Gross Settlement Express Transfer" qui utilise une seule plateforme partagée et qui a été lancé le 19 Novembre 2007.

"Jour TARGET" désigne un jour quelconque durant lequel TARGET2 est ouvert pour le règlement de paiements en Euros.

"Date d'Evaluation" a le sens tel que déterminé dans le Contrat de Vente à Terme Pertinent.

"Champs Variables" désigne lesdits champs mentionnés entre crochets dans la confirmation applicable à chaque Contrat de Vente à Terme Pertinent, tel que convenus par les associés de temps à autre, et les valeurs desquels sont inscrits dans le Registre de Contrats de Ventes à Terme comme étant applicables au Contrat de Vente à Terme Pertinent.

"Valeur Variable" désigne à tout moment la somme de (i) la prime d'émission attachée au(x) Part(s) Sociale(s) Ordinaires(s) de Catégorie B (aa) émises au moment de la liquidation; ou (bb) amenée(s) à être rachetée(s) (en fonction) et (ii) le Montant d'Ajustement des Part(s) Sociale(s) Ordinaires(s) de Catégorie B, qui peut avoir une valeur négative, étant entendu que (a) la Valeur Variable ne peut être inférieure à (0) zéro et (b) reste en toute hypothèse soumise à la disponibilité des réserves distribuables ou profits tels que déterminés par le conseil de gérance sur la base des comptes intérimaires pertinents.

Coûts et dépenses

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes parties comparantes il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.



DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en en-tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. RIERA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 novembre 2014. LAC/2014/54294. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 1 er décembre 2014.

Référence de publication: 2014190897/866.

(140212875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

ICG European Fund 2006, N°2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. ICG European Fund 2006, N°2 S.A.).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 149.429.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of November,

before Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder (the Sole Shareholder), of ICG EUROPEAN FUND 2006, N 2 SA, a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 149429 (the Company). The Company was incorporated on 17 November 2009 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on 16 December 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2450. The articles of association of the Company (the Articles) have not been modified since then.

The Meeting opens and the Meeting elects Thibaud Herberigs as chairman of the Meeting (the Chairman).

The Chairman appoints Edita Demirovic as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Edita Demirovic as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Sole Shareholder represented at the Meeting and the number of shares it holds are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the Sole Shareholder, the members of the Bureau and the undersigned notary.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as above stated, have requested the undersigned notary to record the following:

- I. It appears from the attendance list that all the thirty-one thousand (31,000) shares of the Company, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, representing the entirety of the share capital of the Company amounting to thirty-one thousand euro (EUR 31,000) are duly represented at the Meeting, which is consequently duly constituted and may validly debate and take resolutions on the items of the agenda.
 - II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
 - 1. Waiver of the convening notices;
- 2. Transformation of the corporate form of the Company from its current form as a public limited liability company (société anonyme) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée) without interruption of its legal personality (the Conversion);
- 3. Authorization and approval of the change of the nominal value of the shares of the Company from their current nominal value of one euro (EUR 1) per share to one eurocent (EUR 0.01) per share;
- 4. Authorization and approval of the restatement of the Company's Articles to reflect the change of corporate form, the reduction of the nominal value of the shares and the amendment of any relevant provisions of the Company's Articles in that respect;
 - 5. Authorisations for the amendment of the share register of the Company;
- 6. Confirmation of the mandates of Nicolas Gerard, Jean-Robert Bartolini, Lorenzo Barcaglioni and Vito Marinelli who will from now act as managers of the Company for an unlimited period of time;



- 7. Confirmation of the mandate of Deloitte S.A. as statutory auditor of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of shareholders which will approve the annual accounts closed as per the business year ended on the last day of March 2014; and
 - 8. Miscellaneous.
 - III. That the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented considers itself as duly convened and declares having perfect knowledge of the agenda of the Meeting duly communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to change the corporate form of the Company from its current form as a public limited liability company (société anonyme) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with continuation of its legal personality, in accordance with article 3 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and to carry on its annual accounts.

The Meeting further notes that the Company will remain, after the Conversion, a securitization vehicle within the meaning of the Luxembourg law dated 22 March 2004 relating to securitization.

Third resolution

The Meeting resolves to change the nominal value of the shares of the Company from their current nominal value of one euro (EUR 1) per share to one eurocent (EUR 0.01) per share. As a result of the above mentioned reduction of the nominal value of the shares, the share capital of the Company is from now on composed of three million one hundred thousand (3,100,000) ordinary shares.

Fourth resolution

The Meeting resolves to restate the Articles in their entirety to reflect the change of corporate form, the reduction of the nominal value of the shares and the amendment of any relevant provisions of the Company's Articles in that respect and shall read henceforth as follows:

Section I. - Definitions

Articles means the articles of association of the Company, as amended from time to time;

Board means the board of managers of the Company;

Chairman has the meaning given to it in article 12.2 of the Articles;

Companies Act means the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

Company means "ICG European Fund 2006, N 2 S.à r.l.";

Compartment-Specific Claims Creditors has the meaning given to it in article 22 of the Articles;

Creditors has the meaning given to it in article 22 of the Articles;

General Meeting means a general meeting of the shareholders of the Company; and General Meetings means any of them;

Investors has the meaning given to it in article 22 of the Articles;

Manager means a member of the Board; and Managers means all of them;

Non Compartment-Specific Claims Creditors has the meaning given to it in article 22 of the Articles;

Pro Rata Rights has the meaning given to it in article 22 of the Articles;

Secretary has the meaning given to it in article 14 of the Articles;

Securitisation Act 2004 means the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation;

Shareholder means any person holding Shares or to whom Shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles; and Shareholders means all of them;

Share means any issued share from time to time in the capital of the Company; and Shares means all of them;

Sole Manager means, in the case there is only one Manager, the sole Manager of the Company;

Sole Shareholder means, in the case there is only one Shareholder, the sole Shareholder of the Company; and

Transaction Creditors has the meaning given to it in article 22 of the Articles.

Section II. - Articles of association

Art. 1. Form, name and number of Shareholders.

1.1 Form and name



There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "ICG European Fund 2006, N 2 S.à r.l.", which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Securitisation Act 2004 and shall be subject to and governed by the provisions of the Securitisation laws.

1.2 Number of Shareholders

The Company may have a Sole Shareholder or several Shareholders.

Where the Company has only a Sole Shareholder, any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder.

Art. 2. Corporate object. The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004.

To that effect, the Company may, inter alia, acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities (valeurs mobilières) of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, structured deposits, receivables and/or other goods, structured products relating to commodities or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way. The method that will be used to determine the value of the securitised assets will be set out in the relevant issue documentation.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities), structured products relating to commodities or assets (including debt or equity securities of any kind) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above) in accordance with the provisions of the relevant issue documentation.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004 and for as long as it is necessary to facilitate the performance of its corporate objects, borrow in any form and enter into any type of loan agreement. It may issue (but not to the public) notes, bonds (including exchangeable or convertible securities and securities linked to an index or a basket of indices or shares), debentures, certificates, shares, warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Act 2004 and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of these assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets or transfer its assets for guarantee purposes, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions for as long as such agreements and transactions are necessary to facilitate the performance of the Company's corporate objects. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Manager/Board is entitled to create one or more compartments (representing the assets of the Company relating to an issue by the Company of securities) corresponding each to a separate part of the Company's estate.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg city. It may be transferred within such municipality by a resolution of the Board or, as the case may be, of the Sole Manager. The registered office may also be transferred within such municipality by a resolution of the General Meeting or, as the case may be, of the Sole Shareholder.



The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. Share capital.

5.1 Outstanding share capital

The Company's subscribed share capital is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000), divided into three million one hundred thousand (3,100,000) Shares, with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

5.2 Contribution to a "capital surplus" account

The Board is authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the Board, within the limit prescribed by Luxembourg law. A capital contribution without the issuance of new shares shall be booked in a "capital surplus" account in accordance with Luxembourg law.

In addition, the General Meeting is also authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Meeting, within the limit prescribed by Luxembourg law and which shall be booked in the "capital surplus" account referred to in the above paragraph.

- **Art. 6. Amendments to the Share capital.** The Share capital may be changed at any time by a decision of the Sole Shareholder or by decision of the General Meeting, in accordance with article 16 of these Articles.
- **Art. 7. Profit sharing.** The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in article 19 in any year in which the General Meeting or, as the case may be, the Sole Shareholder resolves to make any distribution of dividends.
- **Art. 8. Indivisible Shares.** Towards the Company, the Shares are indivisible, and only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 9. Transfer of Shares.** In case of a Sole Shareholder, the Shares held by the Sole Shareholder are freely transferable. In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares inter vivos to third parties must be authorised by the General Meeting who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of Shares among the Shareholders.

The transfer of Shares mortis causa to third parties must be accepted by the Shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving Shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Companies Act.

The Company shall have power to acquire Shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own Share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the Sole Shareholder or the General Meeting. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 16 of these Articles.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management.

12.1 Management

The Company is managed by one or several Managers. If several Managers are appointed, they will constitute a Board. The Manager(s) need not to be Shareholder.

The Manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the General Meeting, adopted by Shareholders owning more than half of the share capital or, as the case may be, of the Sole Shareholder. The General Meeting or, as the case may be, the Sole Shareholder may at any time and without cause (ad nutum) dismiss and replace any Manager.

The Shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

12.2 Meetings of the Board



A chairman pro tempore of the Board (the Chairman) may be appointed by the Board for each Board meeting. The Chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the Board for which he has been appointed. The Chairman pro tempore is appointed, by vote of the majority of the Managers present or represented at the meeting of the Board.

The Board shall meet upon call by any Managers at the place indicated in the meeting notice.

Written meeting notice of the Board shall be given to all the Managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written meeting notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the meeting. In addition, if all the members of the Board are present or represented during the meeting and they agree unanimously to set the agenda of the meeting, the meeting may be held without having been convened in the manner set out above.

A member of the Board may waive the written meeting notice by giving his/her consent in writing. Copies of consents in writing that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such consents in writing at a meeting of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and at places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing another Manager as his or her proxy. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or by e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Board.

Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or by similar means of communication whereby (i) the Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

The Board may validly deliberate and make decisions only if at least the majority of its members is present or represented. Decisions are made by the majority of the votes expressed by the members present or represented. If a member of the Board abstains from voting or does not participate to a vote, this abstention or non-participation are not taken into account in calculating the majority. A Manager may represent more than one Manager by proxy, under the condition however that at least two Managers are present at the meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or more documents containing the resolutions, signed by each Manager, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12.2 does not apply where the Company is managed by a Sole Manager.

12.3 Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Manager

The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by minutes or by resolutions in writing. The minutes or the resolutions in writing made by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by all the directors present at such meeting or, as the case may be, by the Chairman.

12.4 Powers of the Board and the Sole Manager

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the authority of the Board or, as the case may be, of the Sole Manager.

As long as the Company has only a Sole Manager, the Sole Manager has the same powers as those conferred on the Board. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the Board shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Manager.

12.5 Delegation of powers

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, may appoint one or more persons (délégué à la gestion journalière), who may be a Shareholder or not, or who may be a Manager or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, is also authorised to appoint a person, either a Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

12.6 Binding signatures

The Company shall be bound towards third parties in all matters (i) by the joint signatures of any two Managers or (ii), in the case of a Sole Manager, by the sole signature of the Sole Manager.

In respect of the daily management, the Company shall be bound by the sole signature of the person appointed to that effect.



The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

Art. 13. Liability of the Manager(s). A Manager assumes, by reason of his/her position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/her in the name of the Company.

Art. 14. Appointment of a secretary. A secretary may be appointed by a resolution of the Board (the Secretary). The Secretary, who may or may not be a Manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board and, to the extent practical, of the General Meeting, and to keep the records and the minutes of the Board and of the General Meeting in a book to be kept for that purpose in Luxembourg, and she/he shall perform like duties for all committees of the Board (if any) when required. She/he shall have the authority to delegate his powers to one or several persons provided she/he shall remain responsible for the tasks so delegated. The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, to be used as official documents vis-à-vis any third parties.

Article 14 does not apply where the Company is managed by a Sole Manager.

Art. 15. General Meetings.

15.1 Powers of the General Meeting or of the Sole Shareholder

As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder has the same powers as those conferred on the General Meeting. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the General Meeting shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Shareholder.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders.

15.2 Annual General Meeting - Other General Meetings

An annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

If the Company is composed of several Shareholders, but no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of the Shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the Shareholders for adoption, the Shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the General Meeting shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General Meetings, including the annual General Meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 16. Shareholders' voting rights, quorum and majority.

16.1 Notice of General Meetings

Unless there is a Sole Shareholder, the Shareholders may also meet in a General Meeting upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles or the Companies Act, by the Board or, as the case may be, the Sole Manager, subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by Shareholders representing more than half ($\frac{1}{2}$) of the share capital.

The convening notice sent to the Shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant General Meeting. The agenda for a General Meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

16.2 Attendance - Representation

All Shareholders are entitled to attend and speak at any General Meeting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

16.3 Vote



At any General Meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, resolutions shall be adopted by Shareholders representing more than half ($\frac{1}{2}$) of the share capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the Shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of Shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any General Meeting, convened in accordance with the Articles or the Companies Act, for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, the majority requirements shall be a majority of Shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the share capital. The nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

16.4 Minutes

The minutes of the General Meeting shall be signed by the Shareholders present and may be signed by any Shareholders or the proxyholder(s) representing the Shareholder(s), who so request.

The resolutions adopted by the Sole Shareholder shall be documented in writing and signed by the Sole Shareholder or by the proxyholder representing the Sole Shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the Shareholder(s) as well as of the minutes of the General Meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the Sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 17. Financial year. The Company's financial year starts on 1 April and ends on 31 March of the following year.

Art. 18. Financial statements. At the end of each Financial Year, the accounts are closed and the Board or, as the case may be, the Sole Manager, draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the applicable laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the Shareholder(s) for approval.

Each Shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) Shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual General Meeting.

Art. 19. Appropriation of profits, reserves. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law. That allocation to the legal reserve will cease to be required as soon and as long as the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the legal reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Companies Act and in compliance with the foregoing provisions, Board or, as the case may be, the Sole Manager, may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Board or, as the case may be, the Sole Manager, fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 20. Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholder(s) adopted by half of the Shareholders holding three quarters $(\frac{3}{4})$ of the share capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board or, as the case may be, the Sole Manager or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

- **Art. 21. External auditor(s).** The operations of the Company shall be supervised by one or more independent external auditors (réviseurs d'entreprises). The external auditor(s) shall be appointed by the Manager/Board in accordance with the Securitisation Act 2004. The Manager/Board will determine their number, their remuneration and the term of their office.
- **Art. 22. Segregation of assets.** If as of any payment date of the assets relating to a compartment (including a hedging agreement entered into by the Company in connection with a compartment) the total amount of monies received under the assets of that compartment exceeds the payments to be made by the Company under the same compartment, the Manager/Board may use the excess amount to pay off the claims of those creditors of the Company whose claims cannot be allocated to a particular compartment.

The assets allocated to a compartment are exclusively available to (1) the investors in that compartment (the Investors), (2) the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment and who are provided for in the priority of payments provisions of the relevant issue documentation (the Transaction Creditors), (3) the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment and who are not provided for in the priority of payments provisions of the relevant issue documentation (the Compartment-Specific Claims Creditors and, together with the Transaction Creditors, the Creditors) and (4), subject



to the provisions of the next following paragraph, the creditors whose claims have not arisen in connection with the creation, operation or liquidation of a compartment and who have not waived their recourse to the assets of any compartment of the Company (the Non Compartment-Specific Claims Creditors).

The rights of the Non Compartment-Specific Claims Creditors shall be allocated by the Company, on a half year basis in arrears, to all the compartments, on an equal basis and pro rata temporis for compartments created within such half year, where the relevant issue documentation expressly authorises Non Compartment-Specific Claims Creditors to have recourse against the assets allocated to such compartments. Such right of a Non Compartment-Specific Claims Creditor against a compartment are hereinafter referred to as the Pro Rata Rights.

The Investors and the Creditors acknowledge and accept that once all the assets allocated to the compartment under which they have invested or in respect of which their claims have arisen, have been realised, they are not entitled to take any further steps against the Company to recover any further sums due and the right to receive any such sum shall be extinguished. Each Non Compartment-Specific Claims Creditor acknowledges and accepts that once all the assets allocated to a compartment in respect of which it has Pro Rata Rights, have been realised, it is not entitled to take any further steps against the Company to recover such Pro Rata Rights and the right to receive any sum in respect of the Pro Rata Rights shall be extinguished.

The Compartment-Specific Claims Creditors and the Non Compartment-Specific Claims Creditors expressly accept, and shall be deemed to have accepted by entering into contractual obligations with the Company, that priority of payment and waterfall provisions will be included in the relevant issue documentations and they expressly accept, and shall be deemed to have accepted the consequences of such priority of payments and waterfall provisions.

The rights of the shareholders of the Company are limited to the assets of the Company which are not allocated to a compartment.

Art. 23. Prohibition to petition for bankruptcy of the company or to seize the assets of the company. In accordance with article 64 of the Securitisation Act 2004, any Investor in, and any Creditor and Shareholder of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the Contracting Party) agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the Investor, the Creditor or the Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company, irrespective of whether the assets in question belong to (i) the compartment in respect of which the Investor has invested or in respect of which the Creditor or the Contracting Party have contractual rights against the Company, (ii) any other compartment or (iii) the assets of the Company which have not been allocated to a compartment (if any).

Art. 24. Subordination. Any claims which the shareholders of the Company may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims which any creditors of the Company (including the Creditors) or any investors in the Company (including the Investors) may have.

The Investors accept and acknowledge that their rights under a compartment may be subordinated to the rights of other Investors under, and/or Creditors of, the same compartment.

Art. 25. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act and the Securitisation Act 2004 for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company as well as any lawyer or employee of King & Wood Mallesons to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to record such amendments to the share register of the Company and to see to any formalities in connection with the Conversion.

Sixth resolution

The Meeting resolves to confirm the mandates of the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Nicolas Gerard, Belgian nationality, born on 20 April 1981 in Libramont-Chevigny, Belgium, with professional address at 412F, route d'Esch, L 2086 Luxembourg;
- Jean-Robert Bartolini, Luxembourgish nationality, born on 10 November 1962 in Differdange, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 412F, route d'Esch, L 2086 Luxembourg;
- Lorenzo Barcaglioni, Italian nationality, born on 18 April 1974 in Rome, Italy, with professional address at 412F, route d'Esch, L 2086 Luxembourg; and
- Vito Marinelli, Luxembourgish nationality, born on 7 August 1976 in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 412F, route d'Esch, L 2086 Luxembourg.



Seventh resolution

The Meeting confirms the mandate of Deloitte S.A. as statutory auditor of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of shareholders which will approve the annual accounts closed as per the business year ended on the last day of March 2014.

Declarations

The sole shareholder declares and confirms that the existing share capital corresponds at least to the minimum as required by law.

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately seven thousand euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois de novembre,

Par-devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire résidant à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique (l'Associé Unique) de la société ICG EURO-PEAN FUND 2006, N 2 SA, une société anonyme, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149429 (la Société). La Société a été constituée le 17 novembre 2009 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 16 décembre 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2450. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

L'Assemblée est ouverte et l'Assemblée élit Thibaud Herberigs comme président de l'Assemblée (le Président).

Le Président nomme Edita Demirovic comme secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée élit Edita Demirovic comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment ensemble le Bureau.

L'Associé Unique représenté à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'il détient est indiqué sur la liste de présence qui restera attachée aux présentes résolutions après avoir été signée par le représentant de l'Associé Unique, les membres du Bureau et le notaire soussigné.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera attachée au présent acte afin d'être soumise avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée comme ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qu'il suit:

- I. Qu'il apparaît de la liste de présence que toutes les trente-et-un mille (31.000) actions de la Société, ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société s'élevant à trente-et-un mille Euros (31.000 EUR) sont dûment représentées à l'Assemblé, qui est en conséquence dûment constituée et peut valablement délibérer et prendre les résolutions relatives aux points de l'agenda.
 - II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
 - 1. Renonciation aux formalités de convocation;
- 2. Changement de la forme sociale de la Société de sa forme actuelle de société anonyme en une société à responsabilité limitée avec maintien de la personnalité morale (la Transformation);
- 3. Autorisation et approbation du changement de la valeur nominale des parts sociales de la Société de son montant actuel de un Euro (1 EUR) par part sociale à un montant de un centime d'Euro (0.01 EUR) par part sociale;
- 4. Autorisation et approbation de la reformulation des Statuts de la Société afin de refléter le changement de la forme sociale, la réduction de la valeur nominale des parts sociales et la modification de toutes les dispositions pertinentes des Statuts de la Société en ce sens;
 - 5. Autorisation pour la modification du registre des parts sociales de la Société;



- 6. Confirmation de la nomination de Nicolas Gerard, Jean-Robert Bartolini, Lorenzo Barcaglioni et de Vito Marinelli qui agiront, dès à présent, en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée;
- 7. Confirmation de la nomination de Deloitte S.A. en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour un mandat qui expirera à l'assemblée générale annuelle des associés qui approuvera les comptes annuels clôturés à la fin de l'exercice social se terminant le dernier jour du mois de mars 2014; et
 - 8. Divers.
 - III. Que l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social souscrit étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considère lui-même comme dûment convoqué et déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier la forme sociale de la Société de sa forme actuelle de société anonyme en une société à responsabilité limitée avec maintien de la personnalité morale, conformément à l'article 3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et de maintenir les comptes sociaux.

L'Assemblée constate en outre que la Société demeurera, après la Transformation, un organisme de titrisation conformément au sens qui lui est conféré par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de changer la valeur nominale des parts sociales de la Société de son montant nominal actuel de un Euro (1 EUR) par part sociale à un montant de un centime d'Euro (0.01 EUR) par part sociale. En conséquence de la réduction de la valeur nominale des parts sociales mentionnée ci-avant, le capital social de la Société est maintenant représenté par trois millions cent mille (3.100.000) parts sociales ordinaires.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de reformuler les Statuts dans leur intégralité afin de refléter le changement de la forme sociale, la réduction de la valeur nominale des parts sociales et la modification de toutes les dispositions pertinentes des Statuts de la Société en ce sens et qui devront en conséquence être lus comme suit:

Section I. Définitions

Statuts (Articles) désigne les statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre;

Conseil (Board) désigne le conseil de gérance de la Société;

Président (Chairman) a la signification qui lui est conférée à l'article 12.2 des Statuts;

Loi de 1915 (Companies Act) désigne la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

Société (Company) signifie "ICG European Fund 2006, N 2 S.à r.l.";

Créanciers de Revendications Spécifiques au Compartiment (Compartment-Specific Claims Creditors) a la signification qui lui est conférée à l'article 22 des Statuts;

Créanciers (Creditors) a la signification qui lui est conférée à l'article 22 des Statuts;

Assemblée Générale (General Meeting) désigne l'assemblée générale des associés de la Société et Assemblées Générales (General Meetings) désigne l'une d'entre elles;

Investisseurs (Investors) a la signification qui lui est conférée à l'article 22 des Statuts;

Gérant (Manager) désigne un membre du Conseil; et Gérants (Managers) désigne les désigne dans leur ensemble;

Créanciers de Revendications Non Spécifiques au Compartiment (Non Compartment-Specific Claims Creditors) a la signification qui lui est conférée à l'article 22 des Statuts;

Droits Pro Rata (Pro Rata Rights) a la signification qui lui est conférée à l'article 22 des Statuts;

Secrétaire (Secretary) a la signification qui lui est conférée à l'article 14 des Statuts;

Loi sur la Titrisation de 2004 (Securitisation Act 2004) désigne la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation;

Associé (Shareholder) désigne toute personne détenant des Parts Sociales ou à qui des Parts Sociales ont été transférées ou émises de temps à autre (excluant la Société) en accord avec les termes des Statuts; et Associés (Shareholders) les désigne dans leur ensemble;

Part Sociale (Share) signifie toute part sociale émise de temps à autre dans le capital social de la Société; et Parts Sociales (Shares) les désigne dans leur ensemble;

Gérant Unique (Sole Manager) désigne, dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Gérant, le gérant unique de la Société; Associé Unique (Sole Shareholder) désigne, dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, l'associé unique de la Société; et



Créanciers de Transaction (Transaction Creditors) a la signification qui lui est conférée à l'article 22 des Statuts.

Section II. - Statuts

Art. 1 er . Forme, dénomination et nombre d'Associés.

1.1 Forme et dénomination

Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "ICG European Fund 2006, N 2 S.à r.l.", ayant la qualité de société de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation de 2004 et étant soumise et régies par les dispositions des lois relatives à la titrisation.

1.2 Nombre d'Associés

La Société peut avoir un Associé Unique ou plusieurs Associés.

Lorsque la Société n'a un Associé Unique, toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique.

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004.

A cet effet, la Société peut, entre autres, acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété de titres, de créances et de tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels ainsi que ceux liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques. La Société peut prendre en charge ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou biens, dépôts structurés sous forme de contrats dérivés, produits dérivés sur matières premières et/ou de tous biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans les conditions particulières de l'émission.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, procéder, à condition que ces opérations aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation, à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), de produits dérivés sur matières premières ou sur tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus) conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004 et aussi longtemps que cela s'avère nécessaire pour l'accomplissement de son objet social, emprunter sous quelque forme que ce soit et être partie à tout type de contrat de prêt. Elle peut procéder à l'émission (mais pas par voie d'émission au public) de titres de créances, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles ainsi que des obligations liées à un indice ou à un panier d'indices ou d'actions), de certificats, de parts sociales, de warrants et de toutes sortes de titres de dette ou de valeurs mobilières, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. Dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son "trustee" ou son mandataire, s'il y en a) et/ou toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne peut pas nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs ou donner ses avoirs à titre de garantie, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires aussi longtemps que ces contrats et transactions s'avèrent nécessaires pour l'accomplissement de l'objet de la Société. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Le gérant/conseil de gérance peut créer un ou plusieurs compartiments (représentant les actifs de la Société relatifs à une émission de titres de la Société) correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société.



Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg. Il peut être transféré au sein de la municipalité par une décision du Conseil ou, le cas échéant, du Gérant Unique. Le siège social peut également être transféré au sein de cette municipalité par simple décision d'une Assemblée Générale ou, le cas échéant, de l'Associé Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, peut établir des succursales, des bureaux, des centres administratifs et agences en tout lieu qu'il jugera utile, que cela soit à ou en dehors du Grand-Duché du Luxembourg.

Art. 5. Capital social.

5.1 Montant du capital social

Le capital social de la Société est fixé à la somme de trente-et-un mille Euros (31.000 EUR) représenté par trois millions cent mille (3.100.000) Parts Sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

En sus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être créé sur lequel seront versées les éventuelles primes d'émission payées sur les Parts Sociales en sus de leur valeur nominale. Les sommes figurant au crédit du compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales que la Société souhaiterait racheter à son ou ses Associés, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, faire des distributions à leur profit sous forme de dividende ou affecter des sommes d'argent à la réserve légale.

5.2 Apport au compte de "capital surplus"

Le Conseil est autorisé à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles Parts Sociales au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, effectué selon les conditions définies par le Conseil et dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise. Un apport en fonds propres sans émission de nouvelles Parts Sociales doit être enregistré dans un compte de capital surplus conformément à la loi luxembourgeoise.

De plus, l'Assemblée Générale est autorisée à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles Parts Sociales, réalisés au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, selon les conditions définies par l'Assemblée Générale, dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise; de tels apports seront enregistrés dans le compte de capital surplus mentionné au paragraphe ci-dessus.

- **Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'Associé Unique sinon de l'Assemblée Générale, conformément à l'article 16 des présents Statuts.
- Art. 7. Participation aux bénéfices. Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer sont alloués de la manière décrite à l'article 19 au cours d'un exercice où l'Assemblée Générale ou, le cas échéant l'Associé Unique, décide de procéder à une distribution de dividendes.
- **Art. 8. Parts Sociales indivisibles.** Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
 - Art. 9. Transfert de Parts Sociales. Toutes cessions de Parts Sociales détenues par l'Associé Unique sont libres.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de Parts Sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'Assemblée Générale représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de Parts Sociales entre associés.

La cession de Parts Sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les Associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi de 1915 doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de Parts Sociales. La Société ne peut racheter ses propres Parts Sociales que dans les limites établies par la Loi de 1915.

La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de Parts Sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'Associé Unique ou une Assemblée Générale. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts en vertu de l'article 16 des Statuts sont d'application.



Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des Associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'Associé Unique, sinon d'un des Associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance.

12.1 Gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. En cas de pluralité de Gérants, ils constituent ensemble un Conseil. Les Gérants n'ont pas besoin d'être Associés.

Les Gérants sont désignés, révoqués et remplacés par une décision de l'Assemblée Générale adoptée par les Associés détenant plus de la moitié du capital social ou, le cas échéant, de l'Associé Unique. L'Assemblée Générale ou, le cas échéant, l'Associé Unique, peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer n'importe lequel des Gérants.

Le ou les Associés ne prennent pas part à, ni n'interfèrent dans, la gestion de la Société.

12.2 Réunions du Conseil

Un président pro tempore du Conseil (le Président) peut être désigné par le Conseil pour chaque réunion du Conseil. Le Président, si un président a été désigné, présidera la réunion du Conseil pour laquelle il aura été désigné. Le président pro tempore est désigné par un vote de la majorité des Gérants présents ou représentés lors de la réunion du Conseil.

Le Conseil se réunira sur convocation par tout Gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date de ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de l'urgence devront être décrits brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans avis de convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. En outre, si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés à une réunion et décident à l'unanimité d'établir un ordre du jour, la réunion pourra être tenue sans convocation préalable effectuée de la manière décrite cidessus.

Tout membre du Conseil peut décider de renoncer à la convocation écrite en donnant son accord par écrit. Les copies de ces accords écrits qui sont transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des accords écrits à la réunion du Conseil. Une convocation écrite spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil se tenant aux lieux et dates prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout membre du Conseil pourra se faire représenter à une réunion en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire. Des copies des procurations écrites transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuves des procurations à la réunion du Conseil.

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant (i) à tous les Gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés (ii) à toute personne participant à la réunion d'entendre les autres participants et de leur parler, (iii) de retransmettre la réunion de façon continue et (iv) aux Gérants de délibérer valablement. La participation à une réunion du Conseil tenue par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil tenue par un tel moyen de communication est réputée avoir lieu à Luxembourg.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées par les membres du Conseil présents ou représentés. Si un membre du Conseil s'est abstenu de voter ou n'a pas pris part au vote, son abstention ou sa non-participation ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants par procuration, à condition toutefois qu'au moins deux Gérants soient présents à la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution résultera d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par chacun des Gérants, manuellement ou électroniquement au moyen d'une signature électronique reconnue au Luxembourg. La date d'une telle résolution sera celle de la dernière signature.

Le présent article 12.2 ne s'applique pas si la Société est gérée par un Gérant Unique.

12.3 Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions du Gérant Unique

Les résolutions prises par le Gérant Unique seront documentées dans des procès-verbaux ou des résolutions écrites. Les procès-verbaux des résolutions écrites du Gérant Unique seront signés par ce dernier.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil seront signés soit par l'ensemble des Gérants présents à ladite réunion soit, le cas échéant, par le Président.

12.4 Pouvoirs du Conseil et du Gérant Unique

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Conseil ou, le cas échéant, au Gérant Unique.



Lorsque la Société a un Gérant Unique, ce dernier dispose des mêmes pouvoirs que ceux qui sont conférés au Conseil. Dans un tel cas, toute référence dans les présents Statuts à des décisions prises ou aux pouvoirs exercés par le Conseil sont des références à des décisions prises ou aux pouvoirs exercés par le Gérant Unique.

12.5 Délégation de pouvoirs

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, qui peuvent être associés ou non, Gérant ou non, et qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

12.6 Signatures autorisées

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil ou (ii) la signature du Gérant Unique en cas de Gérant Unique.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature unique de la personne nommée à cet effet.

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toutes les personnes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les Gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Nomination d'un secrétaire. Un secrétaire pourra être nommé en vertu d'une résolution du Conseil (le Secrétaire). Le Secrétaire, qui peut être un gérant ou non, agira en tant que clerc aux réunions du Conseil et, dans la mesure du possible, aux assemblées générales des associés. Il devra enregistrer le procès-verbal et établir un compterendu du Conseil et des Assemblées Générales dans un livre prévu à cet effet conservé au Luxembourg. Ses attributions seront les mêmes pour tous les comités du Conseil (le cas échéant) si nécessaire. Il pourra déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, à condition qu'il reste seul responsable des tâches ainsi déléguées. Le Secrétaire pourra émettre au nom de la Société, des certificats et extraits à produire devant les cours et tribunaux, et plus généralement à utiliser comme documents officiels vis-à-vis des tiers.

Le présent article 14 ne s'applique pas si la Société est gérée par un Gérant Unique.

Art. 15. Assemblées Générales.

15.1 Pouvoirs des Associés ou de l'Associé Unique

Le ou les Associés ont les pouvoirs qui leur sont conférés par les Statuts et la Loi de 1915. L'Associé unique exerce les pouvoirs incombant à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des Associés.

15.2 Assemblée Générale annuelle - autres Assemblées Générales

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre lieu au sein de la commune de son siège social, tel que spécifié dans l'avis de convocation à l'assemblée.

Si la Société a plusieurs Associés, sans toutefois dépasser vingt-cinq (25) Associés, les résolutions des Associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent résulter d'un seul et même document ou de plusieurs documents distincts de contenu identique, chacun étant signé par un ou plusieurs Associés. En cas d'envoi de ces résolutions écrites par le ou les Gérants à ou aux Associés en vue de leur adoption, les Associés ont l'obligation - dans le délai de quinze (15) jours calendaires à compter de l'envoi du texte des propositions de résolutions - d'exprimer leur vote écrit en retournant ces résolutions par tout moyen de communication permettant de transmettre un texte écrit. Les règles de quorum et de majorité applicables à l'adoption des résolutions par l'Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption des résolutions écrites.

Chaque Assemblée Générale, y compris l'Assemblée Générale annuelle, se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre endroit du Luxembourg. Une Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si, suivant l'appréciation du ou des Gérants dont la décision est définitive et obligatoire, un cas de force majeure l'exige.

Art. 16. Droits de vote des Associés, quorum et majorité.

16.1 Convocation des Assemblées Générales

Sauf en cas d'Associé Unique, les Associés peuvent aussi se réunir en Assemblée Générale sur convocation conformément aux Statuts ou à la Loi de 1915, du ou des Gérants, ou, par le ou le(s) commissaire(s) aux comptes (le cas échéant), ou, par un groupe d'Associés représentant plus de la moitié (½) du capital social.

Les convocations envoyées aux Associés indiqueront le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, ainsi que l'ordre du jour et la nature des questions qui feront l'objet des délibérations. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale spécifie également, le cas échéant, toute proposition de modification des Statuts et, le cas échéant, inclut le texte des changements concernant l'objet social ou la forme sociale de la Société.



Chaque fois que tous les Associés sont présents ou représentés à une Assemblée Générale et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée peut avoir lieu sans convocation préalable.

16.2 Présence et représentation

Chaque Associé peut participer et prendre la parole à une Assemblée Générale.

Chaque Associé peut prendre part à une Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit une autre personne, Associé ou non, comme son mandataire. Des copies des procurations écrites envoyées par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées par l'Assemblée Générale comme preuves de procurations écrites.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Associés participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion tenue par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à ladite réunion.

16.3 Vote

En dehors des Assemblées Générales convoquées en vue de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts selon le cas, les résolutions sont adoptées par les Associés représentant plus de la moitié (½) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion (ou consultation écrite), les Associés sont convoqués (ou consultés) une deuxième fois et les résolutions sont adoptées, quel que soit le nombre de Parts Sociales représentées, à la majorité simple des voix exprimées.

Les résolutions d'une Assemblée Générale, convoquée conformément aux Statuts ou à la Loi de 1915, aux fins de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts, sont adoptées à la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts (¾) du capital social. La nationalité de la Société peut seulement être modifiée à l'unanimité des Associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

16.4 Procès-verbaux

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale est signé par les Associés présents et peut être signé par les Associés ou par le(s) représentant(s) des Associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'Associé Unique sont constatées par des procès-verbaux signés par l'Associé unique ou par le représentant de l'Associé Unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par le ou les Associés, ainsi que le procès-verbal de l'Assemblée Générale à produire en justice ou à un autre titre, sont signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants agissant conjointement en cas de pluralité de Gérants.

- Art. 17. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1 er avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.
- **Art. 18. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'Exercice Social, les comptes sont clôturés et le(s) Gérant(s) dressent un inventaire de l'actif et du passif, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément aux lois applicables.

Les comptes annuels statutaires et/ou consolidés sont soumis à l'approbation du ou des Associés.

Chaque Associé ou son représentant peut consulter les documents financiers au siège social de la Société. Si la Société comprend plus de vingt-cinq (25) Associés, ce droit peut seulement être exercé dans les quinze (15) jours calendaires précédant la date de l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 19. Distribution des bénéfices, réserves. Le bénéfice net annuel de la Société est affecté à concurrence d'au moins cinq pour cent (5 %) à la formation ou l'alimentation de la réserve requise par la loi. Cette affectation à la réserve légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société.

A l'issue de l'affectation à la réserve légale, le ou les Associés décident du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau, des réserves distribuables ou de la prime d'émission à ou aux Associés, chaque Part Sociale conférant les mêmes droits dans le cadre de ces distributions.

Sous réserve des conditions (le cas échéant) prescrites par la Loi sur les Sociétés et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux Associés. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique fixent le montant et la date de paiement de ces acomptes sur dividendes.

Art. 20. Liquidation. La Société peut être dissoute par résolution du ou des Associés adoptée par la moitié des Associés détenant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera conduite par le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique ou toutes autres personnes (personnes physiques ou personnes morales) nommées par le ou les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.



Art. 21. Réviseur(s) d'entreprises. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants. Le ou les réviseurs d'entreprises sont nommés par le gérant/conseil de gérance conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Le gérant/conseil de gérance déterminera leur nombre, leur rémunération et les conditions dans lesquelles ils assumeront leurs fonctions.

Art. 22. Séparation des biens. Si, à toute date où un paiement est dû en relation avec les actifs d'un compartiment (y compris les contrats de couverture passés par la Société en relation avec un compartiment), le montant total des paiements reçus au titre des actifs excède les paiements devant être faits par la Société sous ce compartiment, le Conseil d'Administration peut utiliser le surplus pour satisfaire les créances d'autres créanciers de la Société dont les créances ne peuvent pas être affectées à un compartiment déterminé.

Les actifs affectés à un compartiment déterminé sont exclusivement à la disposition (1) des investisseurs de ce compartiment (les Investisseurs), (2) des créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement et la liquidation de ce compartiment et lesquels sont prévus dans les dispositions ayant trait aux priorités de paiement dans la documentation d'émission pertinente (les Créanciers de Transaction), (3) des créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement et la liquidation de ce compartiment et non prévues dans l'ordre de priorité des documents d'émission pertinents (les Créanciers de Revendications Spécifiques au Compartiment et, ensemble avec les Créanciers de Transaction, les Créanciers) et (4), sous réserve des dispositions du prochain paragraphe, des créanciers dont les créances ne sont pas issues de la création, du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment et qui n'ont pas renoncé à leur recours aux biens de tout compartiment de la Société (les Créanciers de Revendications Non Spécifiques au Compartiment).

Les droits des Créanciers de Revendications Non Spécifiques au Compartiment doivent être alloués par la Société, sur base biannuelle et en arrière à tous les compartiments, de manière équitable et au pro rata temporis en ce qui concerne les compartiments créés au cours de cette moitié d'année, sous réserve que la documentation d'émission en question autorise de manière expresse des Créanciers de Revendications Non-Spécifiques au Compartiment d'avoir recours aux biens alloués à de tels compartiments. Ce droit d'un Créancier de Revendications Non Spécifiques au Compartiment contre un compartiment est ci-après désigné par le terme Droits Pro Rata.

Les Investisseurs et les Créanciers reconnaissent et acceptent qu'une fois que tous les actifs alloués au compartiment dans lequel ils ont investi ou à l'occasion duquel leurs créances sont nées, ont été réalisés, ils ne sont pas autorisés à entreprendre quelques démarches que ce soient à l'encontre de la Société en vue de recouvrir toute autre somme due et que le droit de recevoir une telle somme sera éteint. Chaque Créancier de Revendications Non Spécifiques au Compartiment reconnaît et accepte qu'une fois que tous les actifs alloués au compartiment contre lequel il a de Droits Pro Rata, ont été réalisés, il n'est pas autorisé à entreprendre quelconque démarche à rencontre de la Société en vue de recouvrir toute autre somme due et que le droit de recevoir une telle somme en vertu des Droits Pro Rata sera éteint.

Les Créanciers de Revendications Spécifiques au Compartiment et les Créanciers de Revendications Non-Spécifiques au Compartiment acceptent de manière expresse, ou seront réputés avoir accepté en contractant avec la Société, que des dispositions ayant trait aux priorités de paiement et à l'ordre de paiement seront inclues dans la documentation d'émission pertinente et ils acceptent également de manière expresse, ou seront réputés avoir accepté, les conséquences de ces dispositions ayant trait aux priorités de paiement et l'ordre de paiement.

Les droits des actionnaires de la Société sont limités aux actifs de la Société qui ne sont pas alloués à un compartiment.

Art. 23. Interdiction d'assigner la société en faillite ou de saisir les actifs de la société. Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation de 2004, tout Investisseur dans, et tout Créancier et actionnaire de, la Société et toute personne qui est contractuellement liée avec la Société (la Partie Contractante) acceptent, à moins qu'il n'en ait été expressément convenu autrement par écrit entre la Société et un Investisseur, un Créancier ou la Partie Contractante de ne pas (1) assigner la Société en faillite ou de requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou de (2) saisir quelque actif que ce soit de la Société, sans considération du fait que les actifs en question (i) appartiennent au compartiment dans lequel l'Investisseur a investi ou dans lequel le Créancier ou la Partie Contractante ont des droits contractuels contre la Société ou (ii) à tout autre compartiment ou (iii) font partie des actifs de la Société qui n'ont pas été alloués à un compartiment (le cas échéant).

Art. 24. Subordination. Tous les créances que les associés de la Société pourraient avoir à l'encontre la Société (en cette capacité) sont subordonnés aux créances que tout créancier de la Société (y compris les Créanciers) ou tout investisseur (y compris les Investisseurs) pourraient avoir à l'encontre de la Société.

Les Investisseurs acceptent et reconnaissent que leurs droits dans un compartiment peuvent être subordonnés aux droits d'autres Investisseurs dans, et/ou de Créanciers de, ce même compartiment.

Art. 25. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915 et la Loi sur la Titrisation 2004.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et confère pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société ainsi qu'à tout avocat ou employé de l'étude King & Wood



Mallesons, de procéder, sous sa seule signature, pour le compte de la Société, à l'inscription de ces modifications dans le registre de la Société et d'effectuer toutes les formalités afférentes à la Transformation.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de confirmer la nomination des personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Nicolas Gerard, de nationalité belge, né le 20 avril 1981 à Libramont-Chevigny, Belgique, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg;
- Jean-Robert Bartolini, de nationalité luxembourgeoise, né le 10 novembre 1962 à Differdange, Grand-Duché de Luxembourg, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg;
- Lorenzo Barcaglioni, de nationalité italienne, né le 18 avril 1974 à Rome, Italie, résidant professionnellement 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg; et
- Vito Marinelli, de nationalité luxembourgeoise, né le 7 août 1976 à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg.

Septième résolution

L'Assemblée décide de confirmer de la nomination de Deloitte S.A. en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour un mandat qui expirera à l'assemblée générale annuelle des associés qui approuvera les comptes annuels clôturés à la fin de l'exercice social de 2014 se terminant le dernier jour du mois de mars 2014.

Déclarations

L'associé unique déclare et confirme que le capital social existant de la société correspond au moins au minimum requis par la loi.

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la Loi et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à sept mille euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à l'année et au jour écrits en tête du présent acte.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Herberigs, Demirovic, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 21 novembre 2014. Relation: RED/2014/2373. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 28 novembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014190295/911.

(140212366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

ISO 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4438 Soleuvre, 256, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 170.041.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014190319/10.

(140211535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.



Diacine Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.077.840,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 152.075.

La société Diacine Holding tient à informer le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg que certains associés ont changé d'adresse.

Le siège social des associés suivants:

- Fourth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership
- Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership
- Fourth Cinven Fund (No.3-VCQC) Limited Partnership
- Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership
- Fourth Cinven Fund (UBTT) Limited Partnership
- Fourth Cinven (MACIF) Limited Partnership

est:

P.O. Box 656 East Wing, Trafalgar Court Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY1 3PP.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Diacine Holding

Signature

Référence de publication: 2014191019/23.

(140212986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Carlemany Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 172.878.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 29 septembre 2014.

L'Assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, la société TOP EDGE MANAGEMENT SERVICES CORP., une société anonyme de droit bélizien ayant son siège social à Withfield Tower, Third Floor, 4792 Coney Drive, Office 1, P.O. Box 2522, Belize City, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Belize sous le numéro No. 131.068.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes annuels de l'exercice 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2014.

Référence de publication: 2014190968/17.

(140213022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

DB Advisors SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 145.884.

Auszug aus dem Beschluss des Verwaltungsrates vom 18. November 2014:

Der neue eingetragene Sitz der Gesellschaft ist

2, boulevard Konrad Adenauer

L - 1115 Luxembourg.

Diese Änderung tritt mit Wirkung zum 1. Dezember 2014 in Kraft.

DB Advisors, SICAV

Référence de publication: 2014191021/13.

(140212946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 2014.



Corporate XII, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 147.895.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 25. November 2014

Die Generalversammlung bestätigt die Ernennung von Herrn Dr. Torben Lütje als Mitglied des Verwaltungsrates und beschließt, das Mandat von Herrn Dr. Torben Lütje als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2015 stattfindet und über das zum 31.07.2015 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern. Die Generalversammlung beschließt ferner, dass Herr Dr. Torben Lütje für die Dauer seines Mandates zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates gewählt ist.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Manfred Bauer als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Manfred Bauer als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2015 stattfindet und über das zum 31.07.2015 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Leif Bjurström als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Leif Bjurström als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2015 stattfindet und über das zum 31.07.2015 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Heinz-Wilhelm Fesser als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Heinz-Wilhelm Fesser als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2015 stattfindet und über das zum 31.07.2015 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Dr. Norman Gehrke als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Dr. Norman Gehrke als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2015 stattfindet und über das zum 31.07.2015 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Holger Naumann als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Holger Naumann als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2015 stattfindet und über das zum 31.07.2015 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Klaus-Michael Vogel als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Klaus-Michael Vogel als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2015 stattfindet und über das zum 31.07.2015 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung beschließt, das Mandat der KPMG Luxembourg S. à r.l. geschäftsansässig in 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg: B 149 133, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2014/2015 zu erneuern. Das Mandat endet anlässlich der ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2015 stattfindet und die über das Geschäftsjahr 2014/2015 entscheidet.

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)

Référence de publication: 2014190956/42.

(140212489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 2014.

CDL S.A., Compagnie de Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5810 Hesperange, 43, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 168.251.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1 er décembre 2014.

Référence de publication: 2014190953/10.

(140212702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck